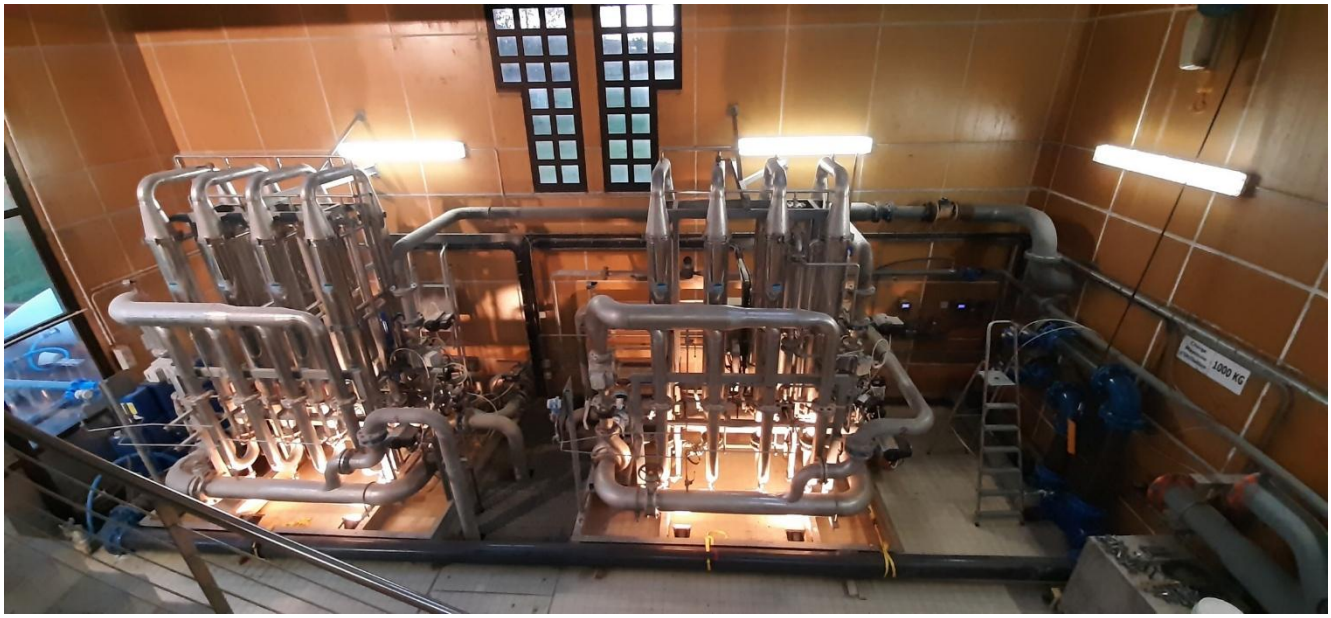
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU SORNIN

SERVICE DE L'EAU POTABLE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE 2025

SECUNDO
Une expertise au service de l'eau
SARL au capital de 25 000 € - RCS Lyon 481 210 243
31 Cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE
04 78 54 17 31

SIE de la VALLÉE du SORNIN
Mairie de SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF
71740 SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF
syndicatdeseauxdusornin@orange.fr
(03) 85 26 21 61

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

I. TABLE DES MATIERES 3
II. ORIGINE DES DONNEES POUR L'ETABLISSEMENT DU RPQS 2025 6
III. TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEPARTEMENTALES 6
IV. LES INDICATEURS REGEMENTAIRES 7
V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE 8
V.1 LE TERRITOIRE DESSERVI 8
V.2 LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE 9
V.2.1 LA PRODUCTION PROPRE 9
V.2.1.1 Service de Saint Igny de Roche 9
V.2.1.2 Service du Bois de la Grange 9
V.2.1.3 Service de Saint-Marcel d'Iguerande 9
V.2.1.4 Service de Saint-Julien de Jonzy 9
V.2.1.5 Service de Sainte-Foy 10
V.2.1.6 Réseaux indépendants 10
V.2.2 LES ACHATS D'EAU 10
V.2.3 LE SYNOPTIQUE 11
V.3 LE MODE DE GESTION 12
V.4 LES HABITANTS DESSERVIS 14
V.5 LE NOMBRE D'ABONNES 15
V.5.1 INVENTAIRE ET EVOLUTION 15
V.5.2 COMPARAISON AVEC LES NOMBRES DE BRANCHEMENTS 17
V.6 LES RESSOURCES EN EAU 18
V.6.1 LOCALISATION ET NATURE 18
V.6.2 LES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS 18
V.6.2.1 Historique des volumes prélevés et produits 18
V.6.2.2 Historique des volumes produits par ressources 19
V.6.2.3 La Variations Saisonnières 20
V.6.3 LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S) 21
V.6.3.1 Pour l'ensemble du syndicat 21
V.6.3.2 par ressource 22
V.6.4 LES VOLUMES IMPORTES 23
V.6.5 LES VOLUMES EXPORTES 24
V.6.6 LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION 25
V.7 LES VOLUMES FACTURES ET CONSOMMES 26
V.7.1 VOLUMES FACTURES 26
V.7.2 VOLUMES COMPTABILISES SUR 365 JOURS 27
V.7.3 LA CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE ET PAR HABITANT 27
VI. LE PATRIMOINE 28
VI.1 LE RESEAU 28
VI.1.1 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES INDICES 28
VI.1.2 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANALYSE DU RESEAU 28
VI.1.3 LE BORDEREAU (SIG) 29
VI.1.4 L'EVOLUTION DU LINEAIRE (SIG) 29
VI.1.5 L'ANALYSE DE RESEAU PAR DIAMETRE (SIG) 30
VI.1.6 L'ANALYSE DE RESEAU PAR MATERIAU (SIG) 30
VI.1.1 ANALYSE PAR PERIODE DE POSE (SIG) 31
VI.1.2 LA DENSITE (RAD) 32
VI.1.3 L'ANALYSE DU RESEAU PAR CLASSE (SIG) 32
VI.2 LE PARC COMPTEURS 33

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VI.2.1 AU TOTAL 33
VI.2.2 LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS 33

VI.3 LES BRANCHEMENTS 35

VI.3.1 AU TOTAL 35
VI.3.2 LES BRANCHEMENTS EN PLOMB 35

VI.4 LES OUVRAGES 35

VI.4.1 LES RESERVOIRS 35
VI.4.2 LES STATIONS DE REPRISES / SURPRESSEURS 36
VI.4.3 LES TRAITEMENTS 36

VII. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE 37

VII.1 LES MODALITES DE TARIFICATION 37

VII.1.1 LE TYPE DE TARIFICATION 37
VII.1.2 LA FACTURE D'EAU 38

VII.2 LES RECETTES DU SERVICE 39

VIII. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 40

VIII.1 LA QUALITE DE L'EAU 40

VIII.2 L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE 41

VIII.3 LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION 43

VIII.3.1 DEFINITION DES RENDEMENTS 43
VIII.3.2 LES RESULTATS DU SYNDICAT 45

VIII.3.2.1 Respect du rendement SDAGE Loire Bretagne 45

VIII.3.3 OSITION DU SYNDICAT DANS LE DEPARTEMENT 46

VIII.4 EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES 46

VIII.5 SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU 47

VIII.6 L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES 48

VIII.7 L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU 49

VIII.8 LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU 50

VIII.9 L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU 52

VIII.9.1 POUR LES RESSOURCES DU SYNDICAT 52
VIII.9.2 L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE 52

VIII.10 LE TAUX D'IMPAYES 53

VIII.11 LES INTERRUPTIONS ET RECLAMATIONS 53

VIII.11.1 LES INTERRUPTIONS DE SERVICE 53
VIII.11.2 LES RECLAMATIONS 54

IX. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 55

IX.1 LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE 55

IX.1.1 LES TRAVAUX COMMANDES PAR LA COLLECTIVITE 55
IX.1.2 LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE 55
IX.1.3 LES TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT 55

IX.1.3.1 Branchements, supression branchements plomb & compteurs 55
IX.1.3.2 électromécanique 56

IX.2 L'ETAT DE LA DETTE 57

IX.3 LES AMORTISSEMENTS 57

IX.4 LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 58

IX.4.1 RENOUVELLEMENT ET DETOURNEMENTS 58
IX.4.2 EXTENSIONS DE RESEAU 59
IX.4.3 RENFORCEMENT DE RESEAU 59

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

IX.4.4 AUTRES TRAVAUX 59
IX.4.5 PERIMETRES DE PROTECTION 59
IX.4.6 ETUDE EN COURS 59

X. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 60

X.1 ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE 60

X.2 ACTION DECENTRALISEE 60

XI. NOTE LIMINAIRE 60

XII. NOTICE AGENCE LOIRE BRETAGNE 60

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

II. ORIGINE DES DONNEES POUR L'ETABLISSEMENT DU RPQS 2025

Le RPQS 2024 du SIE de la Vallée du Sornin est établi sur les bases suivantes :

- Une première version du Rapport Annuel du Délégataire transmise le 15 juin 2026,
- Des questions posées à Véolia le 24 juillet 2026,
- Des réponses transmises par Véolia le 4 septembre 2026,

Ce RPQS a donc été établi sur la base des données disponibles au 4 septembre 2026.

III. TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEPARTEMENTALES

Le tableau suivant détaille les principaux indicateurs d'un service d'eau potable à l'échelle du Département (donnée de l'Observatoire de l'Eau) et pour quelques syndicats de profil similaire **pour l'exercice 2024 :**

COMPARAISONS DONNÉES DÉPARTEMENTALES / COLLECTIVITES	Code indicateur	Département	SIE de la Sologne Ligérienne	SIE de la Vallée du Sornin	SIE du Brionnais	SIE de la Guye
Nombre d'habitants desservis	D101.0	**579 376**	3 227	13 099	20 746	8 743
Nombre d'abonnés	VP.056	**295 600**	1 653	6 690	10 440	4 145
Nombres d'habitants par abonné	D102.0	**1,96**	1,95	1,96	1,99	2,11
Réseau (en km)	VP.077	**13 611**	220	525	978	336
Nombre d'abonnés par km	VP.229	**21,7**	7,5	12,7	10,7	12,3
Prix de l'eau TTC (1 m³ sur une facture de 120 m³)	D102.0	**2,49 €**	3,92 €	4,04 €	4,62 €	5,05 €
Conformité microbiologique	P101.1	**99,1%**	100%	100%	100%	100%
Conformité physico-chimique	P102.1		100%	100%	100%	100%
Protection de la ressource en eau	P108.3		80%	78%	80%	80%
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	P103.2B	**104**	100	110	110	110
Rendement du réseau de distribution	P104.3	**80,7%**	85,4%	81,2%	79,3%	69,2%
Volumes non comptés (en m³/km/j)	P105.3		0,4	0,8	1,7	1,8
Pertes en réseau (en m³/km/j)	P106.3	**2,0**	0,4	0,7	1,7	1,6
Renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	**1,03%**	0,6%	0,9%	1,1%	1,5%

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

		Unité	2024	2025
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	13 099	13 103
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€	4,04 €	4,07 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	96%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	80,2%	72,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	$m^3/j/km$	0,8	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	$m^3/j/km$	0,7	1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,97%	0,94%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	77,9%	78,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€	267 €	1 117 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	‰	4,48 ‰	6,26 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	0,10	0,06
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,16%	1,61%
P155.1	Taux de réclamations	‰	2,5 ‰	5,8 ‰

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

V.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

Le syndicat intercommunal des eaux de la Vallée du Sornin comprend les **23 communes** suivantes :

1	CHAPELLE-SOUS-DUN (la)
2	CHASSIGNY-SOUS-DUN
3	CHÂTEAUNEUF
4	COUBLANC
5	FLEURY-LA-MONTAGNE
6	IGUERANDE
7	LIGNY-EN-BRIONNAIS
8	MAILLY
9	MAIZILLY
10	SAINT-BONNET-DE-CRAY
11	SAINT-DENIS-DE-CABANNE
12	SAINT-EDMOND

13	SAINTE-FOY
14	SAINT-IGNY-DE-ROCHE
15	SAINT-JULIEN-DE-JONZY
16	SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS
17	SAINT-MARTIN-DE-LIXY
18	SAINT-MARTIN-DU-LAC
19	SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF
20	SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE
21	SEMUR-EN-BRIONNAIS
22	TANCON
23	VAUBAN

Ces communes ont transféré leur compétence en eau potable au syndicat.

Les communes de CHANDON, CHARLIEU, CHAUFFAILLES sont également partiellement desservies en eau potable par le syndicat.

Les missions du service sont :

- La production,
- La protection des points de prélèvement,
- Le traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.2 LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE

V.2.1 LA PRODUCTION PROPRE

Trois ressources assurent l'alimentation en eau du Syndicat. À la suite des travaux de tranchée drainante aux puits de Saint Martin du Lac, la sollicitation de chaque ressource a été modifiée :

- les trois sources de Saint-Maurice les Châteauneuf, qui représentent environ 35 % des ressources,
- les puits de Saint-Martin du Lac qui représentent 50 % des ressources (15 % pour le puits 1 et 35 % pour le puits 2),
- les puits d'Iguerande qui représentent 15 % environ des ressources.

V.2.1.1 SERVICE DE SAINT IGNY DE ROCHE

L'eau des sources est reprise en refoulement/distribution vers le réservoir de Saint Igny de Roche alimentant en route le réservoir de Coublanc-La Croix du Lièvre. Deux stations de reprise, l'une au réservoir de Saint Igny de Roche, l'autre au réservoir de Coublanc-La Croix du Lièvre, alimentent, en refoulement distribution, respectivement, les réservoirs de Chauffailles-Les-Lards et Coublanc-Le Bois Gauthay.

Le service comprend les communes de Saint-Igny de Roche (en partie), Tancon, Saint-Martin de Lixy, Maizilly, Coublanc (en partie), Saint-Denis de Cabanne (en partie). On distingue deux sous réseaux :

- le sous réseau des Lards (hameau de Saint-Igny, Ventes à Chauffailles),
- le sous réseau du Bois-Gauthay (hameaux de Coublanc).

V.2.1.2 SERVICE DU BOIS DE LA GRANGE

L'eau des sources est aussi reprise en refoulement/distribution vers le réservoir de Saint-Maurice lès Châteauneuf-Le Bois de la Grange, alimentant en route le réservoir de Saint-Denis de Cabanne-Les Avaizes.

Ce service comprend les communes de Saint-Maurice lès Châteauneuf, Châteauneuf, Saint-Edmond, Saint-Denis de Cabanne (en partie) et le sous-réseau des Avaizes (Saint-Denis de Cabanne).

V.2.1.3 SERVICE DE SAINT-MARCEL D'IGUERANDE

L'eau en provenance des puits de Saint Martin du Lac alimente en refoulement/distribution le réservoir de 1000 m3 de Saint-Marcel d'Iguerande. L'eau en provenance du puits d'Iguerande alimente en refoulement distribution le réservoir de 200 m^3 de Saint Marcel d'Iguerande. L'ensemble forme le service de Saint-Marcel d'Iguerande.

Le service se décompose en deux sous réseaux :

- le sous réseau de Saint-Martin du Lac, il comprend les communes d'Iguerande (en partie) et Saint-Martin du Lac,
- le sous réseau d'Iguerande, comprend une partie de la commune d'Iguerande.

V.2.1.4 SERVICE DE SAINT-JULIEN DE JONZY

Une station relais sur chacun des réservoirs de Saint-Marcel d'Iguerande alimente en refoulement/ distribution le réservoir de 1 000 m^3 de Saint-Julien de Jonzy. La station de Saint-Maurice lès Châteauneuf assure aussi (sous certains critères) l'alimentation en eau du réservoir de Saint-Julien de Jonzy.

Le service se réparti entre :

- le sous réseaux de Fleury la Montagne, il comprend les communes de Mailly, Saint-Bonnet de Gray, Fleury la Montagne, Iguerande (en partie), Saint-Pierre la Noaille (en partie),

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

- le sous réseau de Ligny en Brionnais, avec les communes de Ligny en Brionnais, Vauban, Saint-Laurent en Brionnais, La Chapelle-sous-Dun et Chassigny-sous-Dun.

V.2.1.5 SERVICE DE SAINTE-FOY

Le réservoir de 1 000 m^3 de Saint-Julien de Jonzy alimente le réservoir mitoyen de 200 m3 à partir duquel une station de reprise assure l'alimentation en refoulement/distribution du réservoir de Sainte-Foy.

Le service comprend les communes de Saint-Julien de Jonzy, Sainte-Foy, Semur-en-Brionnais (en partie), Marcigny (en partie).

V.2.1.6 RESEAUX INDEPENDANTS

Plusieurs zones éloignées des réseaux du Syndicat sont alimentées par des achats d'eau. Il s'agit en particulier de Vauban Fournoux, Vauban Mussy (avec un réservoir de 20 m3), La Chapelle-sous-Dun Dreuillen, Maizilly-Rongefer.

Enfin, il faut noter la possibilité d'alimenter le réservoir de Saint Maurice lès Châteauneuf à partir de Saint Julien de Jonzy avec de l'eau des puits du bord de Loire (alimentation pour pallier un manque d'eau des sources).

Le volume total de stockage du Syndicat est de 4 750 m^3 et le réseau s'étend sur un linéaire de 524 km.

V.2.2 LES ACHATS D'EAU

Le syndicat achète de l'eau en petites quantités à la commune de Mars et en quantités plus notables au SIE du Brionnais.

Cet achat permet l'alimentation de certains secteurs du SIE de la Vallée du Sornin.

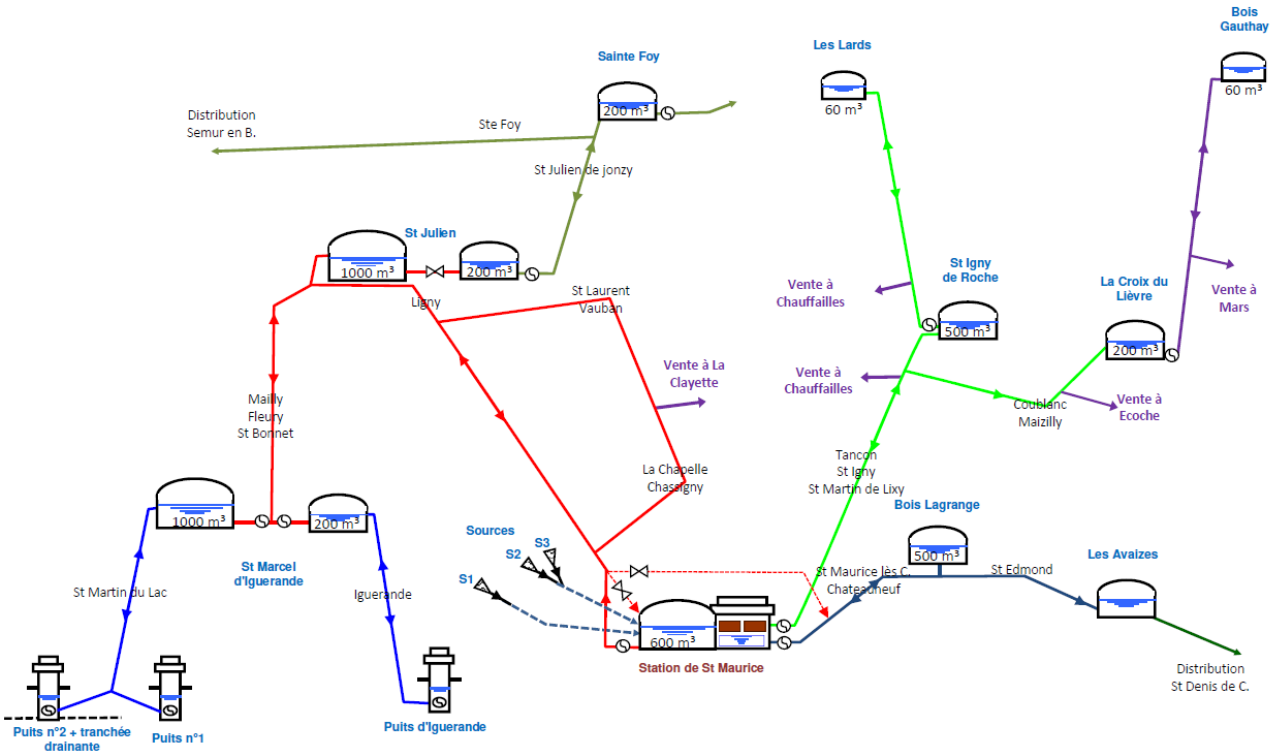
Les ouvrages en place permettraient un achat d'eau à la commune d'Ecoche mais cette interconnexion n'a plus été utilisée depuis 2003.

Une interconnexion de secours vient d'être créée par le Sydro71 entre les SIE de la Vallée du Sornin et du Brionnais au niveau de saint Martin du Lac et Marcigny pour un secours réciproque, optimal dès sa création pour le secours du SIE du Brionnais, partiel jusqu'à la création d'une station de traitement à Saint Martin du Lac pour le secours du SIE de la Vallée du Sornin.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.2.3 LE SYNOPTIQUE

Synoptique altimétrique



Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.3 LE MODE DE GESTION

Le service est exploité en affermage.

L'affermage est assuré par VEOLIA en vertu du contrat prenant effet le 1er/01/22 et ayant pour date d'échéance le 31/12/30 (9 ans).

Un avenant (20/09/2022) intègre les principes de laïcité et de neutralité, les modalités du mandat d'autofacturation et met à jour la formule d'actualisation (erreur sur un coefficient).

VEOLIA a à sa charge l'application du règlement de service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la relève des compteurs, la facturation, la mise en service des branchements, l'entretien des canalisations et le renouvellement des branchements, des compteurs, et des équipements électromécaniques.

La collectivité a à sa charge l'entretien des captages et du génie civil et le renouvellement des canalisations, des captages et du génie civil.

Les ventes et les achats d'eau en gros sont règlementés par des conventions.

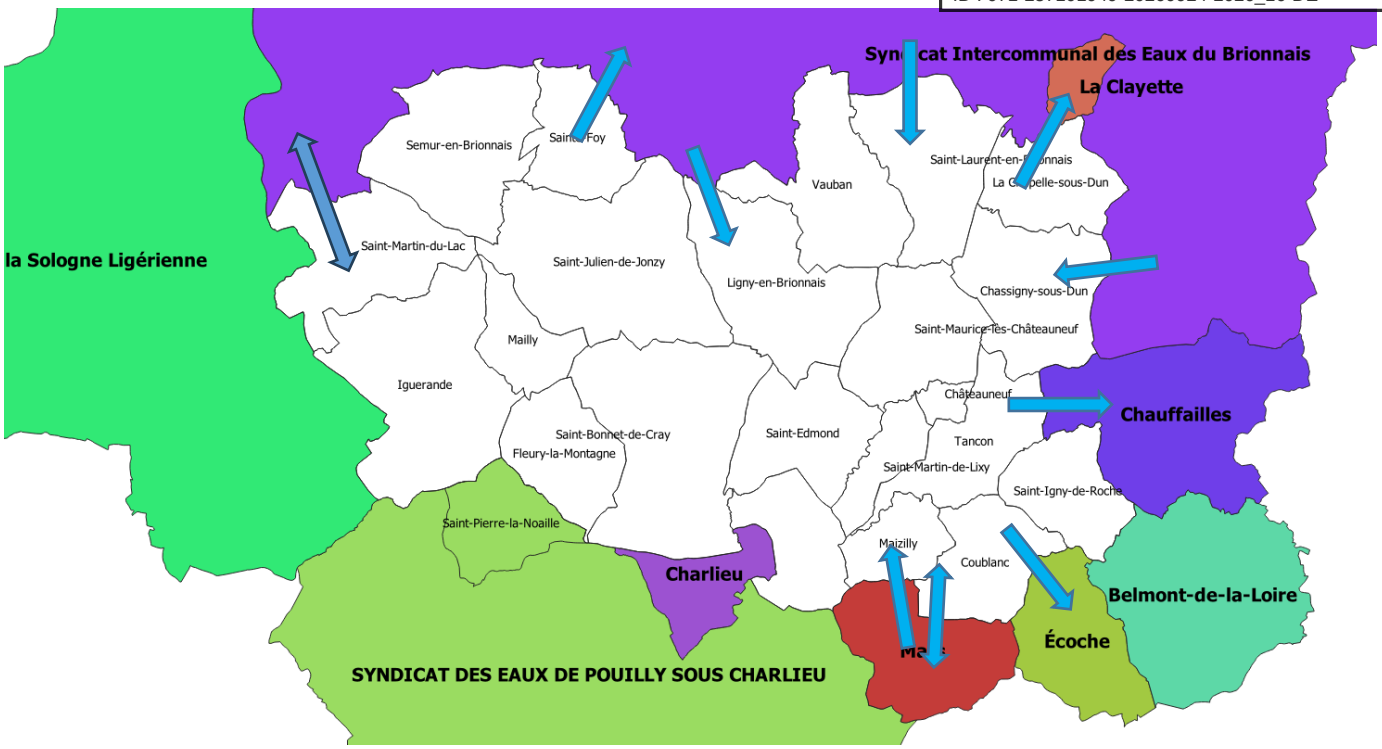
Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée (an)
La Clayette	Export	P	SIE du Brionnais	300 à 500, voir 700 m^3/j	01/01/86	30
Ecoche	Import* Export	S P + S		Maximum : 100 m^3/j à 5 m^3/h	01/01/85	15
Mars	Import Export	P + S P + S		100 m^3/j	01/01/86	10
SIE du Brionnais Mussy sous Dun	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Vauban (Foumoux)	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Vauban (Mussy)	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Briant	Export	P			01/07/81	
SIE du Brionnais	Import Export	S			2022	
Chauffailles	Export	P + S		500 m^3/j	20/11/94	15

P = Permanent S = Secours

*L'achat d'eau à la commune d'Ecoche n'est plus utilisé depuis 2003.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état de 8,5 % de la population dont le service en régie, 65,6 % de la population dont le service est en délégation et 25,9 % de la population dont le service en gestion mixte.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.4 LES HABITANTS DESSERVIS

Les données proviennent des populations légales au 1er janvier 2026. La population totale correspond à la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Communes affiliées	2022	2023
CHASSIGNY-SOUS-DUN	576	**588**
CHÂTEAUNEUF	89	**88**
COUBLANC	860	**860**
FLEURY-LA-MONTAGNE	740	**744**
IGUERANDE	1019	**1 009**
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	439	**426**
LIGNY-EN-BRIONNAIS	385	**384**
MAILLY	152	**152**
MAIZILLY	331	**325**
SAINT-BONNET-DE-CRAY	527	**527**
SAINT-DENIS-DE-CABANNE	1 275	**1 268**
SAINT-EDMOND	434	**423**
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	800	**814**
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	348	**346**
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	336	**332**
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	94	**93**
SAINT-MARTIN-DU-LAC	243	**236**
SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF	609	**622**
SAINTE-FOY	146	**147**
SEMUR-EN-BRIONNAIS	626	**630**
TANCON	566	**579**
VAUBAN	240	**245**
Commune affiliée partiellement desservie		
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	40	**40**
Communes non adhérentes		
CHANDON	15	**15**
CHARLIEU	4	**4**
CHAUFFAILLES	7	**7**
Total	10 901	**10 904**

A périmètre constant, la population reste stable.
Le périmètre comprend des chambres d'hôtel et de l'ordre de 870 résidences secondaires.
Le service public d'eau potable peut desservir 13 103 habitants.

Indicateur D101.0 : Le SIE de la Vallée du Sornin compte 13 103 habitants desservies par le service d'eau potable.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 permet de calculer le nombre moyen d'habitants desservis par service au niveau départemental. Il s'établit à 8 997 habitants par service pour 6 130 au niveau national.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

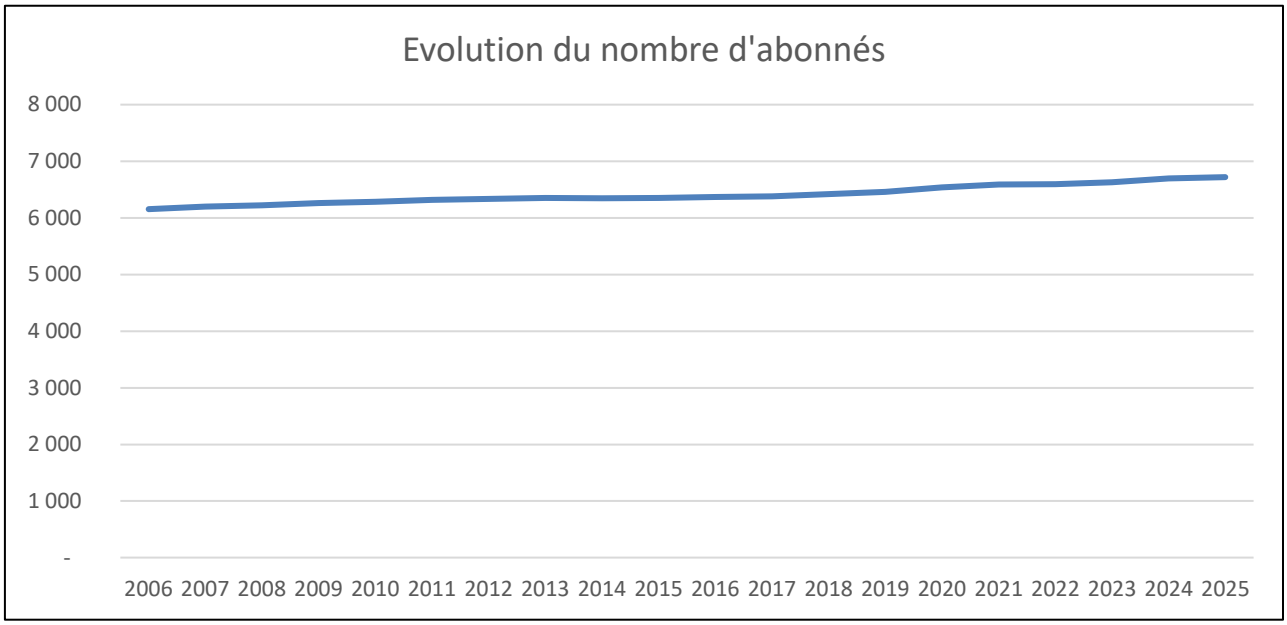
V.5 LE NOMBRE D'ABONNES

V.5.1 INVENTAIRE ET EVOLUTION

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Le nombre d'abonnés au 31/12 de chaque année évolue de la façon suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Abonnés domestiques	6 452	6 531	6 581	6 587	6 621	6 690	**6 709**
Abonnés non domestique							
Abonnés d'autres services d'eau potable	7	7	7	7	7	7	**7**
Total	6 459	6 538	6 588	6 594	6 628	6 697	**6 716**
Evolution du nombre total	0,6%	1,2%	0,8%	0,1%	0,5%	1,0%	**0,3%**



Le nombre d'abonnés est en hausse régulière avec uniquement 4 années de légère baisse sur un historique de 20 ans pour atteindre 6 716 abonnés pour cet exercice avec 19 abonnés supplémentaires par rapport à l'exercice précédent.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 permet de calculer le nombre moyen d'abonnés par service au niveau départemental. Il s'établit à 4 846 abonnés par service.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

Les abonnés se répartissent par commune comme suit :

Communes affiliées	2024	2025	Evolution en nombre	Evolution en %	Nombre d'habitants	Habitants / Abonnés
CHASSIGNY-SOUS-DUN	356	**359**	3	0,8%	588	1,6
CHÂTEAUNEUF	82	**83**	1	1,2%	88	1,1
COUBLANC	498	**500**	2	0,4%	860	1,7
FLEURY-LA-MONTAGNE	410	**411**	1	0,2%	744	1,8
IGUERANDE	660	**658**	-2	-0,3%	1 009	1,5
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	268	**267**	-1	-0,4%	426	1,6
LIGNY-EN-BRIONNAIS	250	**250**	0	0,0%	384	1,5
MAILLY	142	**141**	-1	-0,7%	152	1,1
MAIZILLY	185	**184**	-1	-0,5%	325	1,8
SAINT-BONNET-DE-CRAY	321	**323**	2	0,6%	527	1,6
SAINT-DENIS-DE-CABANNE	714	**723**	9	1,3%	1 268	1,8
SAINT-EDMOND	213	**213**	0	0,0%	423	2,0
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	380	**384**	4	1,1%	814	2,1
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	265	**265**	0	0,0%	346	1,3
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	262	**262**	0	0,0%	332	1,3
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	65	**64**	-1	-1,5%	93	1,5
SAINT-MARTIN-DU-LAC	177	**177**	0	0,0%	236	1,3
SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF	361	**359**	-2	-0,6%	622	1,7
SAINTE-FOY	108	**110**	2	1,9%	147	1,3
SEMUR-EN-BRIONNAIS	384	**385**	1	0,3%	630	1,6
TANCON	312	**314**	2	0,6%	579	1,8
VAUBAN	246	**247**	1	0,4%	245	1,0
Commune affiliée partiellement desservie						
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	19	**19**	0	0,0%	40	2,1
Communes non adhérentes						
CHANDON	4	**4**	0	0,0%	15	3,8
CHARLIEU	2	**1**	-1	-50,0%	4	4,0
CHAUFFAILLES	6	**6**	0	0,0%	7	1,2
Total	6 690	**6 709**	**19**	**0,3%**	**10 904**	**1,6**

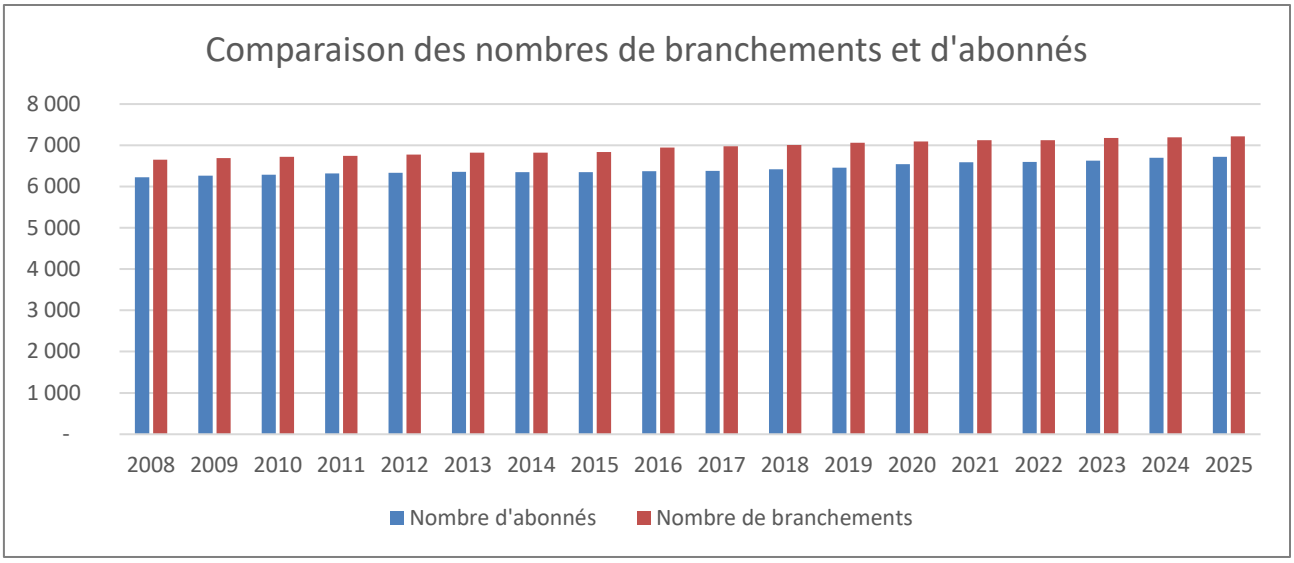
Les variations atteignent 2 abonnés en moins à Iguerande et Saint Maurice les Châteauneuf et 9 abonnés supplémentaires à Saint Denis de Cabanne.
En dehors du cas particulier des communes partiellement desservies par le réseau d'eau potable du syndicat de la Vallée du Sornin, le nombre d'habitants par abonné est compris entre 1 et 2,1 avec une valeur moyenne de 1,6 mettant en avant l'importance des branchements de pré associée à un nombre d'habitants par habitation peu élevé.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.5.2 COMPARAISON AVEC LES NOMBRES DE BRANCHEMENTS

Le nombre d'abonnés et le nombre de branchements au 31/12 de chaque année évolue de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés	6 538	6 588	6 594	6 628	6 697	**6 716**
Nombre de branchements	7 091	7 121	7 121	7 177	7 195	**7 214**
Différence entre branchements et abonnés (u)	553	533	527	549	498	**498**
Evolution de nombre total d'abonnés (%)	1,2%	0,8%	0,1%	0,5%	1,0%	**0,3%**
Différence entre branchements et abonnés (%)	7,8%	7,5%	7,4%	7,6%	6,9%	**6,9%**
Variation du nombre total d'abonnés (u)	79	50	6	34	69	**19**



Le nombre d'abonnés diffère du nombre de branchements (6,9 % soit 498 unités de plus). En règle générale, un abonné a un branchement mais il peut en avoir plusieurs (branchements de pré notamment).

On constate de l'ordre de 400 abonnés supplémentaires en 15 ans soit une moyenne de 27 par an.
De 2007 à 2025, seule l'année 2014 a connu une baisse du nombre d'abonnés. On notera l'importante variation positive du nombre d'abonnés de 2018 à 2021 et de 2022 à 2024 et une bien plus faible augmentation en 2022 (+ 6 abonnés).

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.6 LES RESSOURCES EN EAU

V.6.1 LOCALISATION ET NATURE

Des puits à Iguerande et Saint Martin du Lac et 3 sources à Saint Maurice les Châteauneuf permettent l'alimentation en eau du syndicat. Les puits sont au nombre de deux à Saint Martin du Lac et d'un à Iguerande, en bordure de la Loire, puisant l'eau de sa nappe d'accompagnement. Depuis la réalisation de la tranchée drainante aux puits de Saint Martin du Lac, la sollicitation de chaque ressource a largement été modifiée.

Nom du Captage	Capacité de production (m3/jour)
LES CHAMBONS - ARTAIX PUITS N°2 (avec tranchée drainante)	2000
LES CHAMBONS - ST MARTIN PUITS N°1	720
PUITS d'IGUERANDE	600
SAINT MAURICE SOURCE N°1	600
SAINT MAURICE SOURCE N°2	600
SAINT MAURICE SOURCE N°3	600
	5120

Le débit cumulé des 3 sources de St Maurice descend ponctuellement au-dessous des 80 m³/h lors des périodes d'étiage sévère (77 m³/h constatés). De même, les puits accusent alors des baisses de productivité.

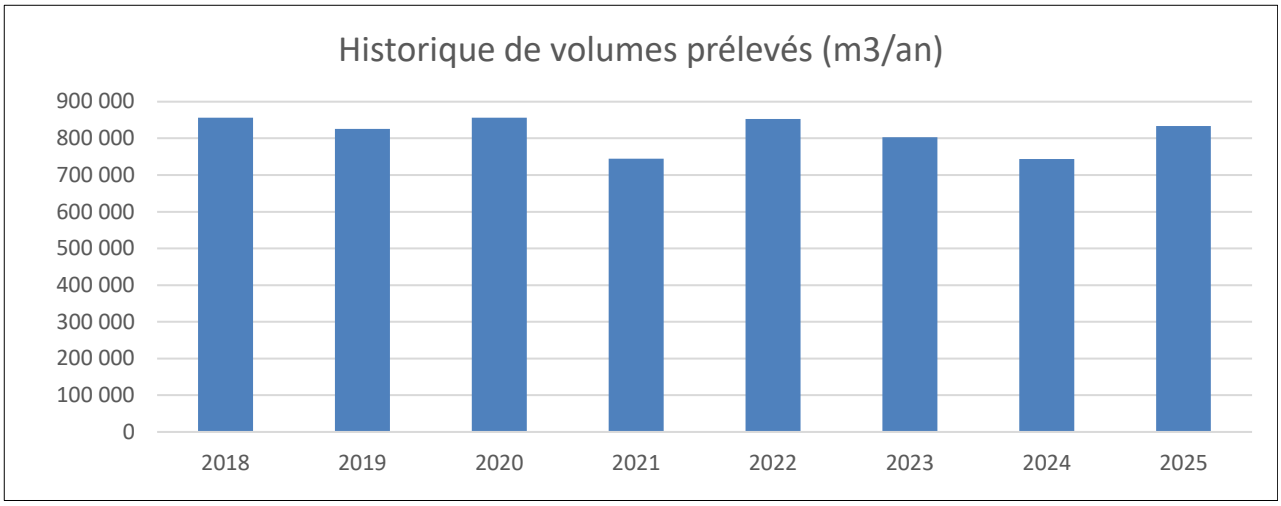
L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état de 336 captages en service dont 83,4 % des volumes proviennent des eaux souterraines et de 32 508 captages au niveau national.

V.6.2 LES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS

V.6.2.1 HISTORIQUE DES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS

Les données de production présentées ci-dessous sont issues de la télégestion de l'exploitant sur l'année calendaire.

	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume prélevé en m³	744 369	852 342	802 903	743 929	**833 351**
Besoin usine en m³	143	57	99	218	**262**
Volume produit en m³	744 369	852 342	802 804	743 711	**833 089**



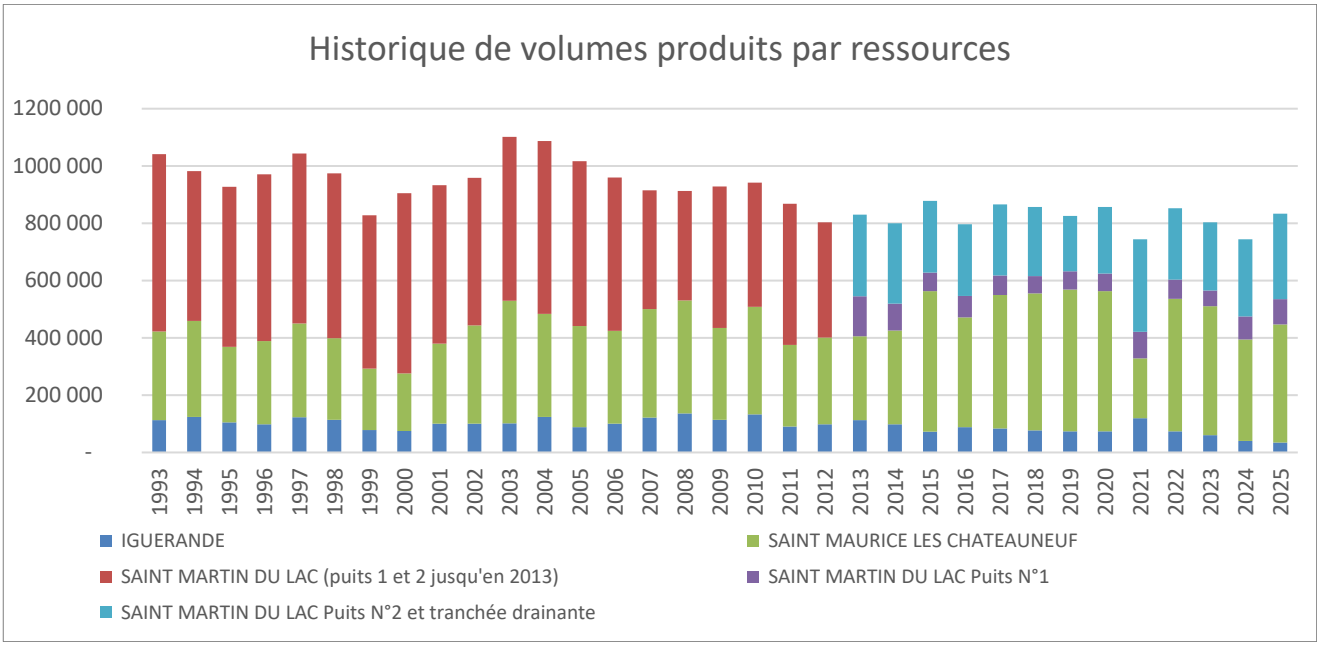
Le volume prélevé est en nette hausse par rapport à l'année dernière avec une valeur de 833 000 m³.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état de 45,3 Mm³ prélevés à l'échelle du département pour 5,1 Milliards de m³ au niveau national.

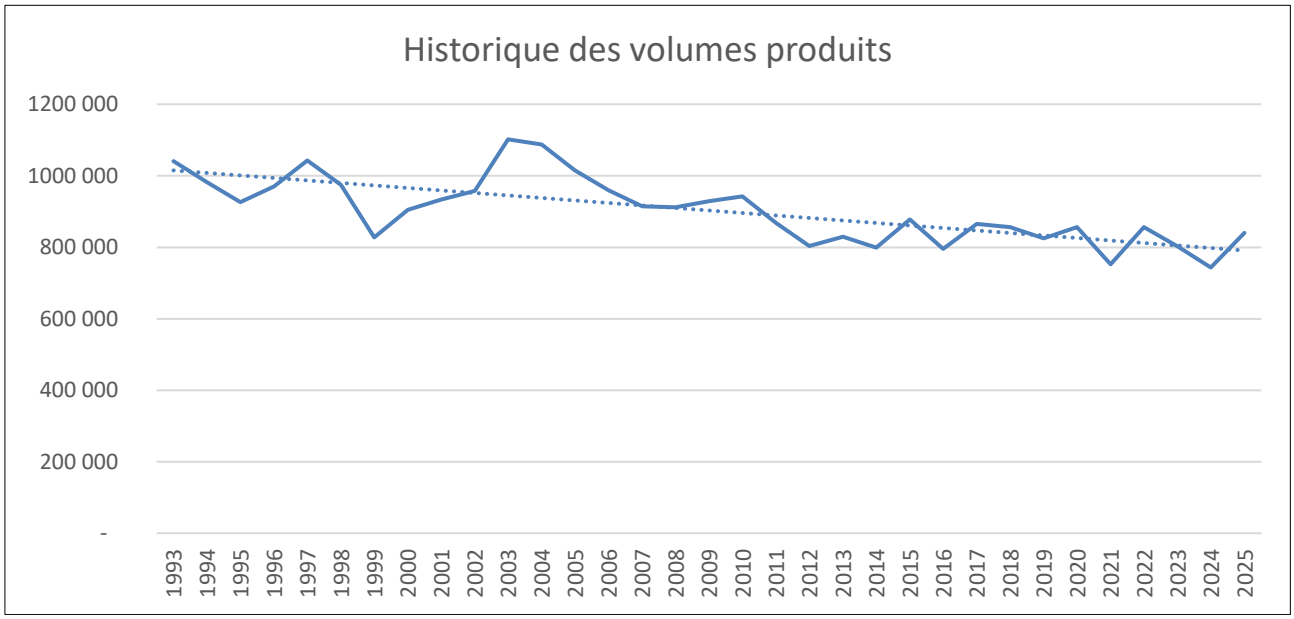
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.6.2.2 HISTORIQUE DES VOLUMES PRODUITS PAR RESSOURCES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
IGUERANDE	77 434	73 060	73 555	119 584	73 464	59 858	**39 701**
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	477 396	495 949	489 775	208 391	462 596	450 836	**354 246**
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	60 832	62 677	61 411	93 106	66 646	54 417	**81 202**
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	240 706	193 864	231 593	323 288	249 636	237 693	**268 780**



Avec la mise à l'équilibre des 2 cuves de Saint Marcel d'Iguerande, la production à Saint Martin du Lac est privilégiée par rapport à la production du puits d'Iguerande, expliquant le maintien à la baisse de production du puits d'Iguerande. En outre, le fonctionnement du puits d'Iguerande est bridé en période estivale pour protéger l'ouvrage. Enfin, en 2025, plusieurs problématiques sur le puits en ont réduit l'utilisation.



Le long historique disponible permet de dégager une tendance de production à la baisse depuis 1993. La production 2024 était le plus faible de cet historique.

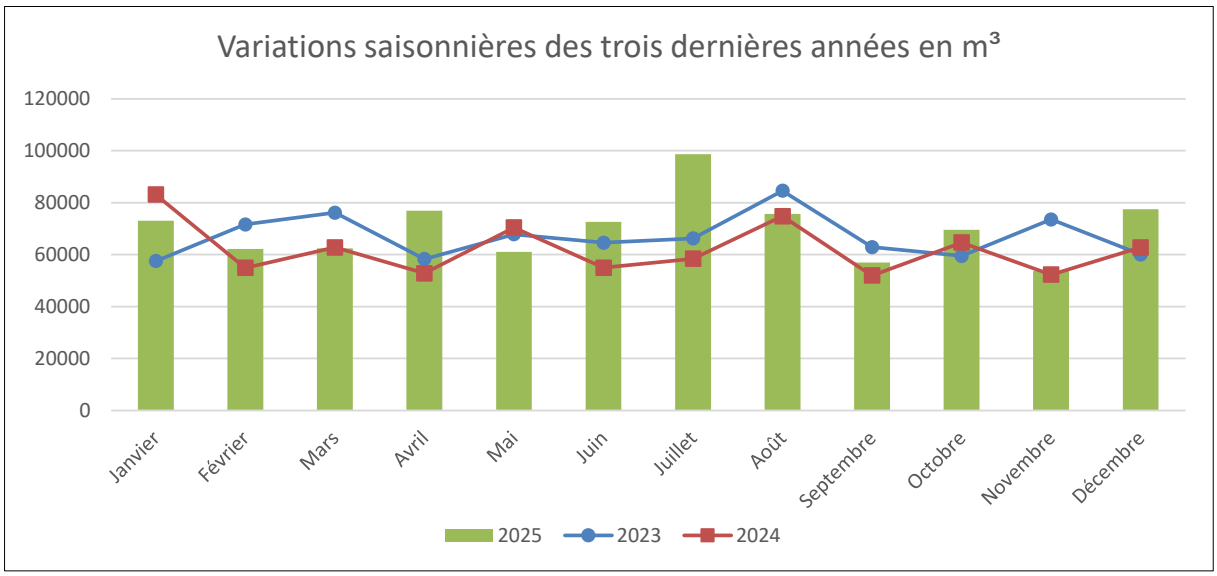
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.6.2.3 LA VARIATIONS SAISONNIERES

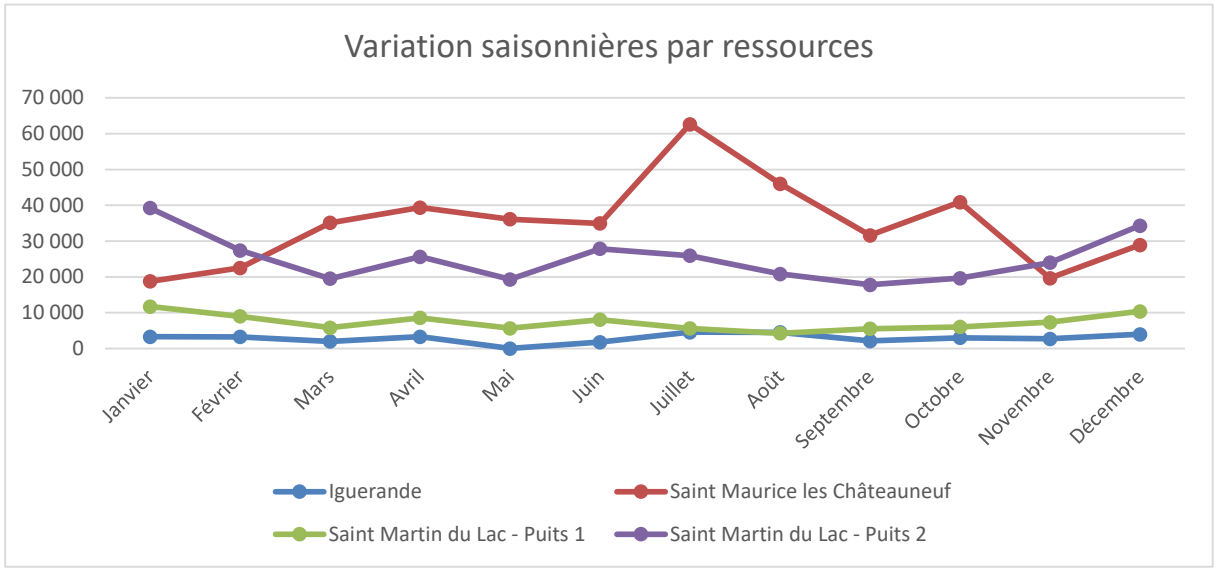
Le tableau suivant présente les volumes produits en 2022, mois par mois :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Total	73 034	62 129	62 452	76 860	61 088	72 574
IGUERANDE	3 308	3 247	2 000	3 306	-	1 770
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	18 766	22 516	35 108	39 377	36 116	34 927
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	11 736	8 988	5 826	8 565	5 658	8 035
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	39 224	27 378	19 518	25 612	19 314	27 842

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Total	98 697	75 631	57 024	69 525	53 656	77 530
IGUERANDE	4 534	4 499	2 092	3 005	2 717	3 974
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	62 624	46 051	31 608	40 884	19 626	28 905
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	5 612	4 252	5 529	6 007	7 323	10 358
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	25 927	20 829	17 795	19 629	23 990	34 293



Cette année, les variations mensuelles sont marquées par un pic de production en juillet.



L'analyse des variations saisonnières par ressource permet de souligner une sollicitation régulière des puits d'Iguerande et n°1 de Saint Martin du Lac, une forte sollicitation des sources de juin à novembre et notamment pour le pic de juillet, une sollicitation de puits N°2 arrivant en complément des sources donc plus élevée de janvier à mai et en décembre.

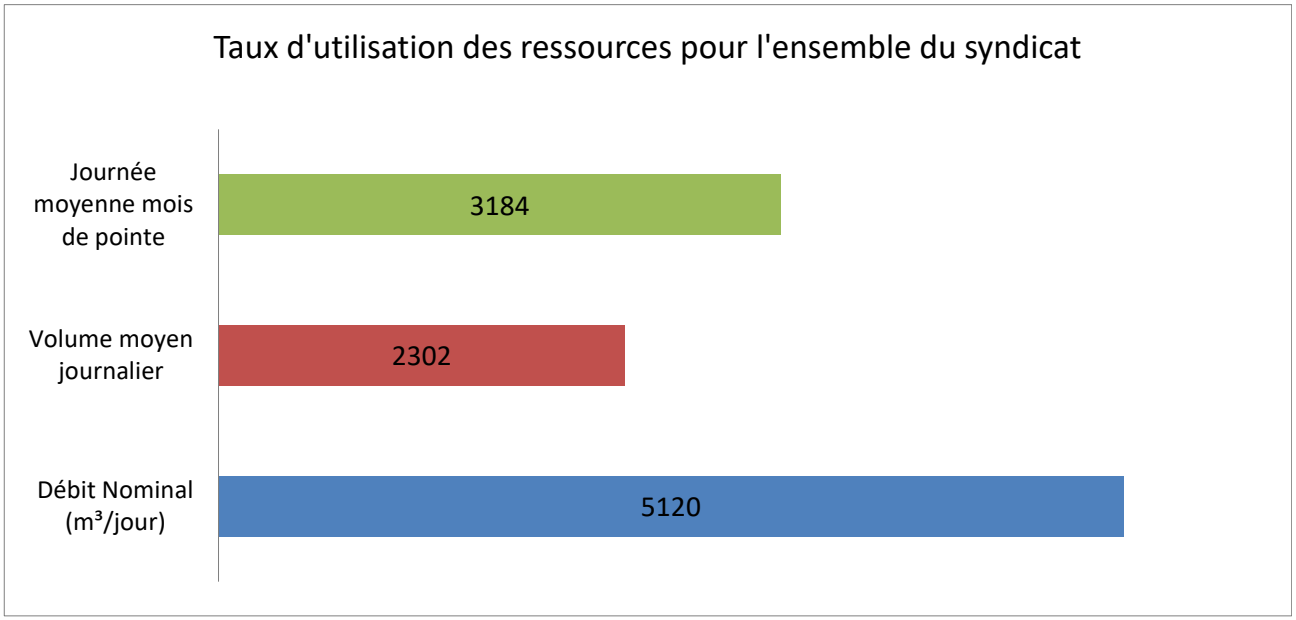
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.6.3 LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S)

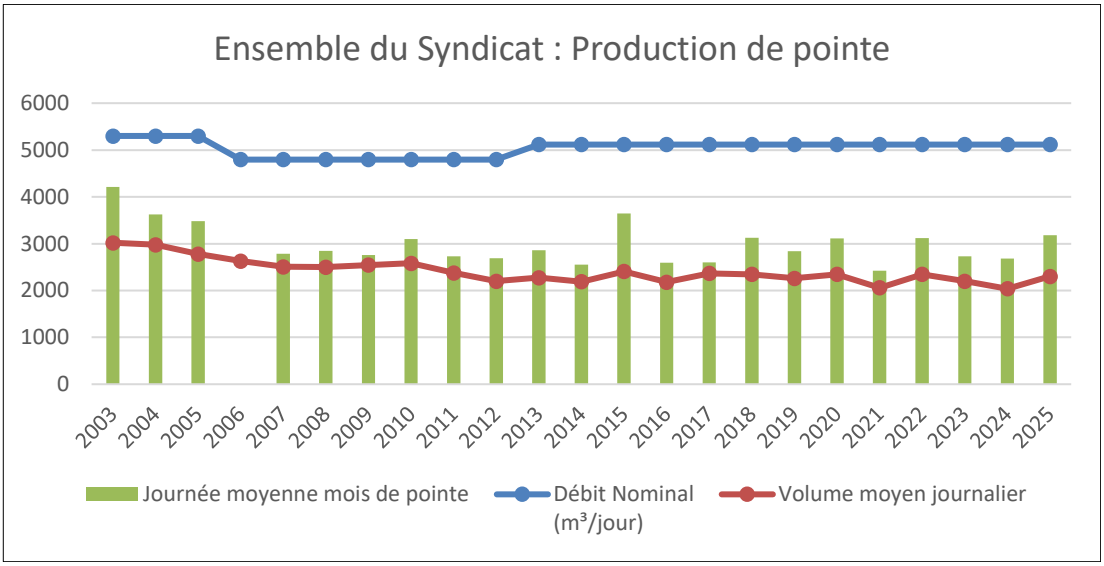
La capacité nominale des puits est calculée pour 20 heures par jour de fonctionnement des installations. Lors d'épisode exceptionnel (jour de pointe, casse importante …) ce temps de fonctionnement journalier peut être augmenté amenant à un prélèvement dépassant 100 % de la capacité de pompage.

Rappelons que la journée de pointe utilisée est la journée moyenne du mois de pointe : un effet de lissage est créé.

V.6.3.1 POUR L'ENSEMBLE DU SYNDICAT



Le prélèvement effectué dans l'année représente 45 % de la capacité des ressources.
Pour le jour moyen du mois de pointe, le prélèvement représente 62 % de la capacité de pompage.
Le jour de pointe se rapprocherait du débit nominal des ressources.

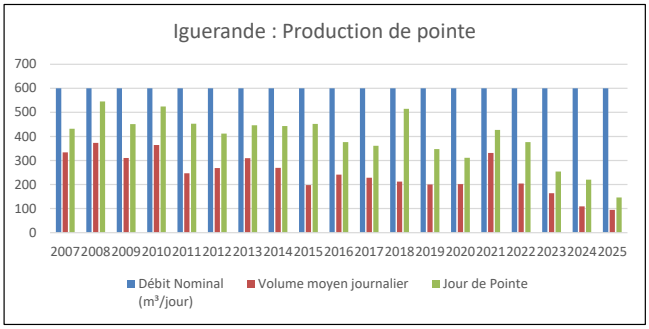


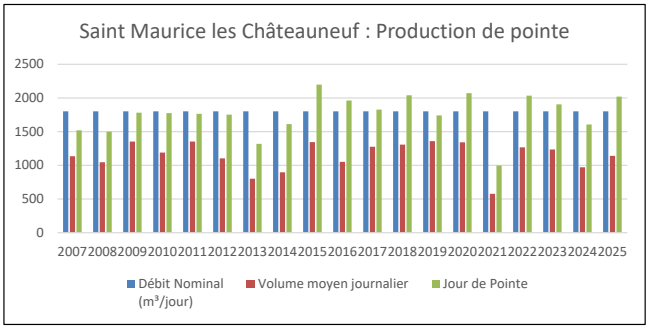
On observe un usage de pointe en nette hausse et similaire aux années 2018, 2020 et 2022.
Le syndicat dispose d'une marge de production de l'ordre de 60 % du besoin moyen mais la marge est moindre en situation de pointe.

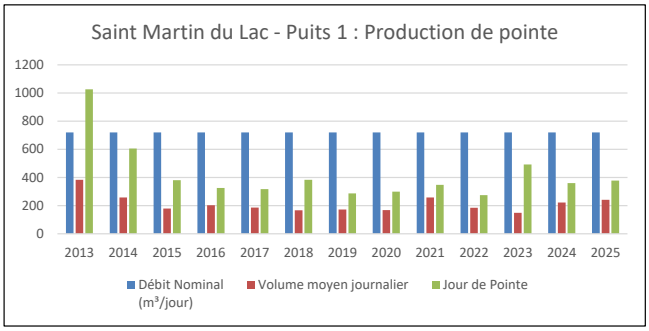
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

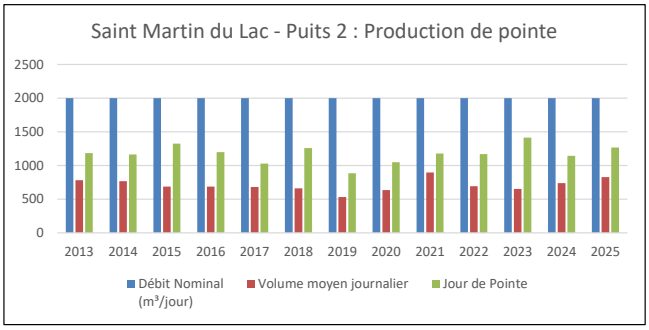
V.6.3.2 PAR RESSOURCE

Cette analyse a été menée par ressource :









IGUERANDE	16%	de la capacité des ressources
	24%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	63%	de la capacité des ressources
	112%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	33%	de la capacité des ressources
	53%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	41%	de la capacité des ressources
	63%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe

On observe une utilisation des sources à 112 % de leur capacité pour le jour moyen du mois de pointe.
Les puits 1 et 2 de Saint Martin du Lac sont utilisés à près de 50 /60 % pour le jour moyen du mois de pointe.
Seul le puits d'Iguerande est utilisé à un peu moins de 25 % pour le jour moyen du mois de pointe et sa production est en très forte baisse depuis 2021 en partie en raison de la mise à l'équilibre des 2 cuves de Saint Marcel d'Iguerande en 2023 qui entraine la production privilégiée à Saint Martin du Lac par rapport à la production du puits d'Iguerande.

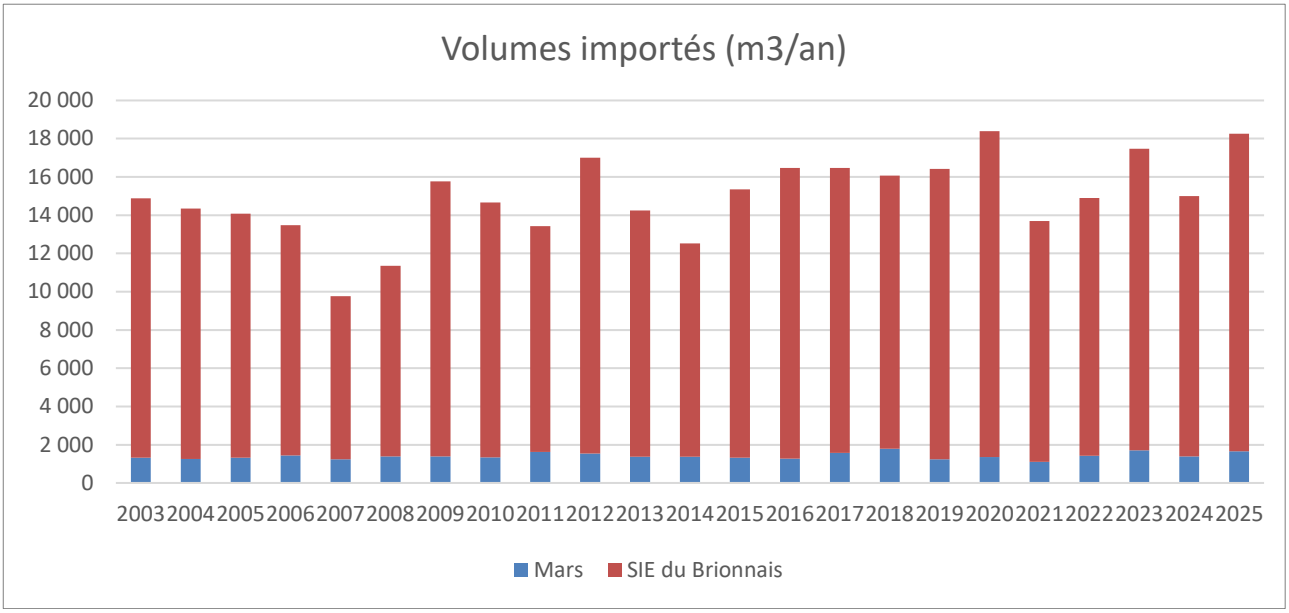
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.6.4 LES VOLUMES IMPORTES

Le syndicat achète de l'eau en petites quantités à la commune de Mars et en quantités plus notables au SIE du Brionnais. Ces achats sont les seuls moyens d'alimentation de certains secteurs du SIE de la Vallée du Sornin.

	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Ecoche	0	0	0	0	0	**0**
Mars	1 355	1 114	1 420	1 707	1 390	**1 652**
SIE du Brionnais	17 026	12 578	13 474	15 761	13 608	**16 596**
SIE du Brionnais - Interco						**3 107**
Total	18 381	13 692	14 894	17 468	14 998	**21 355**
Variation (%)	12,0%	-25,5%	8,8%	17,3%	-14,1%	**42,4%**
Variation (m3)	1 973	-4 689	1 202	2 574	-2 470	**6 357**

Volume mis en distribution en m^3	800 851	714 933	780 534	758 629	720 509	**787 509**
Taux d'imports sur le volume mis en distribution	2,3%	1,9%	1,9%	2,3%	2,1%	**2,7%**



Avec 21 000 m^3, les achats représentent toujours de l'ordre de 2,7 % du volume mis en service ce qui est la plus forte valeur de l'historique mais pour la 1ère année apparait le volume d'eau échangé entre les SIE de la Vallée du Sornin et du Brionnais pour renouvellement d'eau dans l'interconnexion de secours.

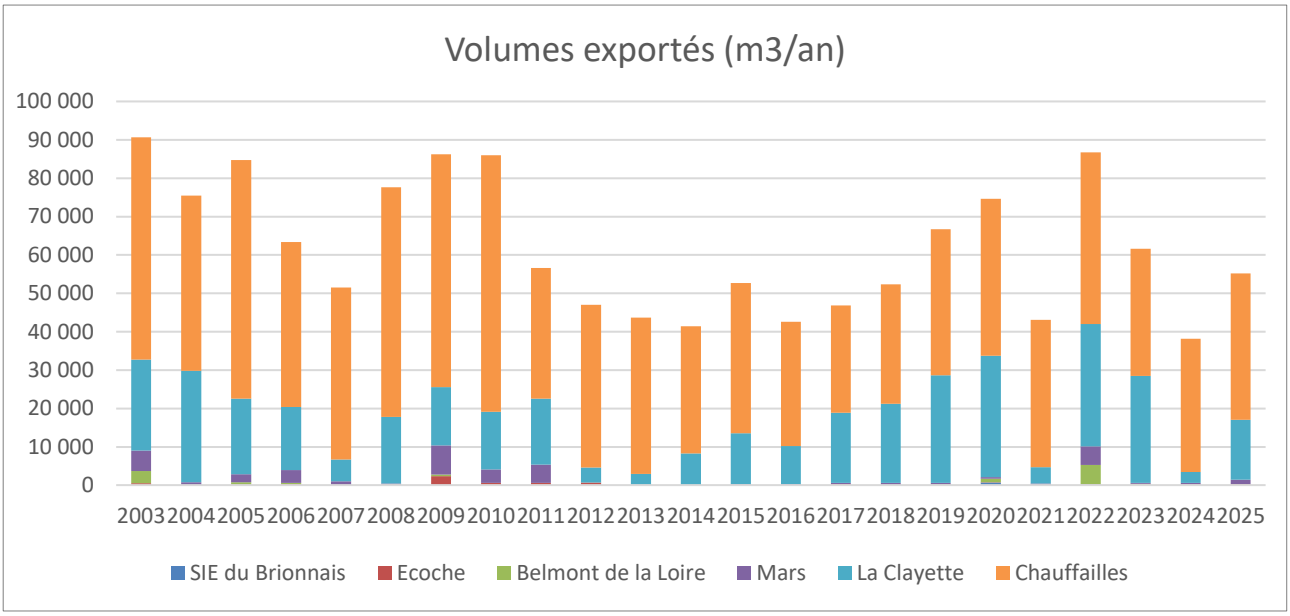
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.6.5 LES VOLUMES EXPORTES

	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
SIE du Brionnais	726	105	221	149	79	**153**
SIE du Brionnais - Interco						**11 726**
Ecoche	98	23	73	60	166	**115**
Belmont de la Loire	*900*	*0*	*5 010*	*135*	*0*	***0***
Mars	439	300	4 838	270	338	**1 198**
La Clayette	31 546	4 284	31 863	27 836	2 838	**15 585**
Chauffailles	40 958	38 416	44 697	33 193	34 779	**38 158**
Total	74 667	43 128	86 702	61 643	38 200	**66 935**
Variation	12,0%	-42,2%	101,0%	-28,9%	-38,0%	**75,2%**
Variation (m3)	7 984	-31 539	43 574	-25 059	-23 443	**28 735**

Volume mis en distribution en m^3	800 851	714 933	780 534	758 629	720 509	**787 509**
Taux d'exports sur le volume mis en distribution	9,2%	6,0%	11,1%	8,1%	5,3%	**8,5%**

En 2020, 900 m^3 ont été vendu à Belmont mais sont compris dans le volume consommé par les abonnés.



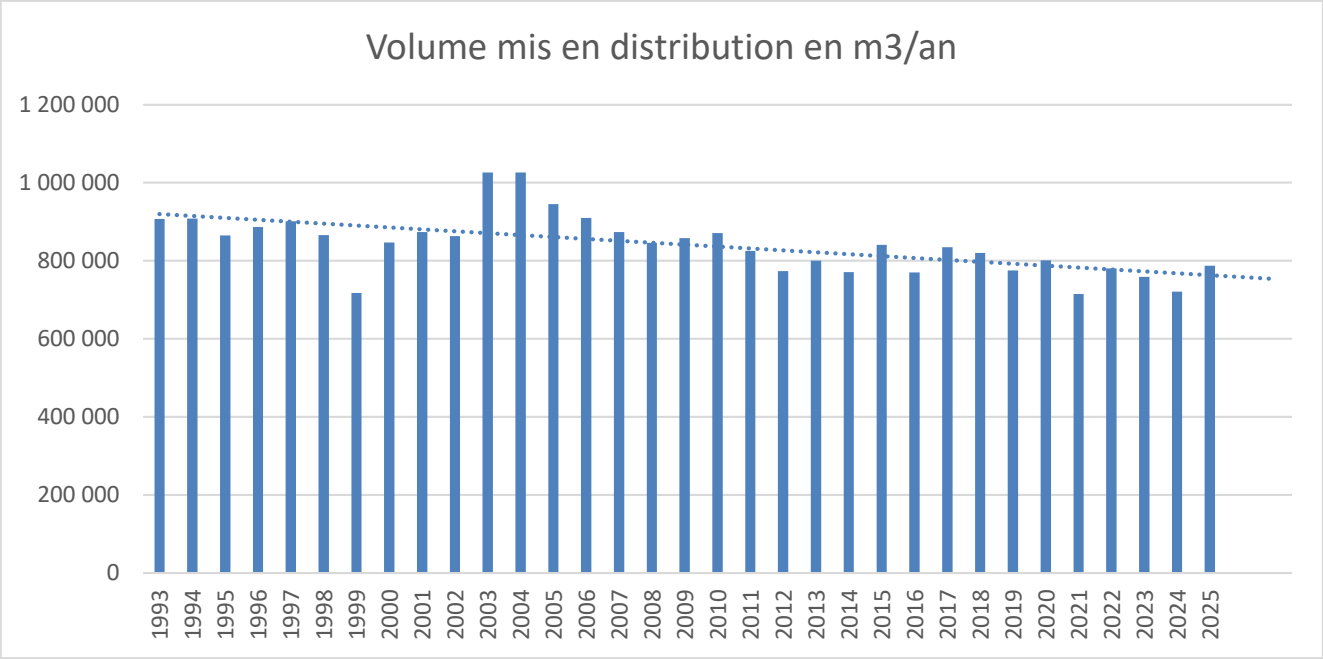
Les ventes au SIE du Brionnais et à la commune d'Ecoche sont anecdotiques.
La vente à la commune de La Clayette est en nette hausse pour atteindre de l'ordre de 16 000 m^3/an.
La vente à la commune de Chauffailles est du même ordre de grandeur depuis 10 ans, comprise entre 28 000 et 42 000 m^3/an pour atteindre 38 000 m^3 cette année.
La commune de Mars a sollicité le syndicat pour un secours en eau à hauteur de 1 200 m^3 pour cette année.
La commune de Belmont de la Loire n'a pas sollicité le syndicat pour un secours cette année.
Les volumes exportés augmentent de près de 75 % en 2025 avec 28 000 m^3 de plus. Ils représentent de l'ordre de 8,5 % du volume mis en distribution avec 67 000 m^3. Cette augmentation est en partie due au volume d'eau échangé entre les SIE de la Vallée du Sornin et du Brionnais pour renouvellement d'eau dans l'interconnexion de secours qui apparait pour la 1ère année.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.6.6 LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel est ajouté le volume importé et soustrait le volume exporté. Ce volume est détaillé dans le tableau et le graphique suivants :

	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume produit en m³	856 237	744 369	852 342	802 804	743 711	**833 089**
Volume importé en m³	18 381	13 692	14 894	17 468	14 998	**21 355**
Volume exporté en m³	73 767	43 128	86 702	61 643	38 200	**66 935**
Volume mis en distribution en m³	800 851	714 933	780 534	758 629	720 509	**787 509**



Avec 788 000 m³, le volume mis en distribution est en hausse par rapport à l'exercice précédent (9 % soit près de 67 000 m³ de plus) alors qu'il est globalement en baisse depuis 2003.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.7 LES VOLUMES FACTURES ET CONSOMMES

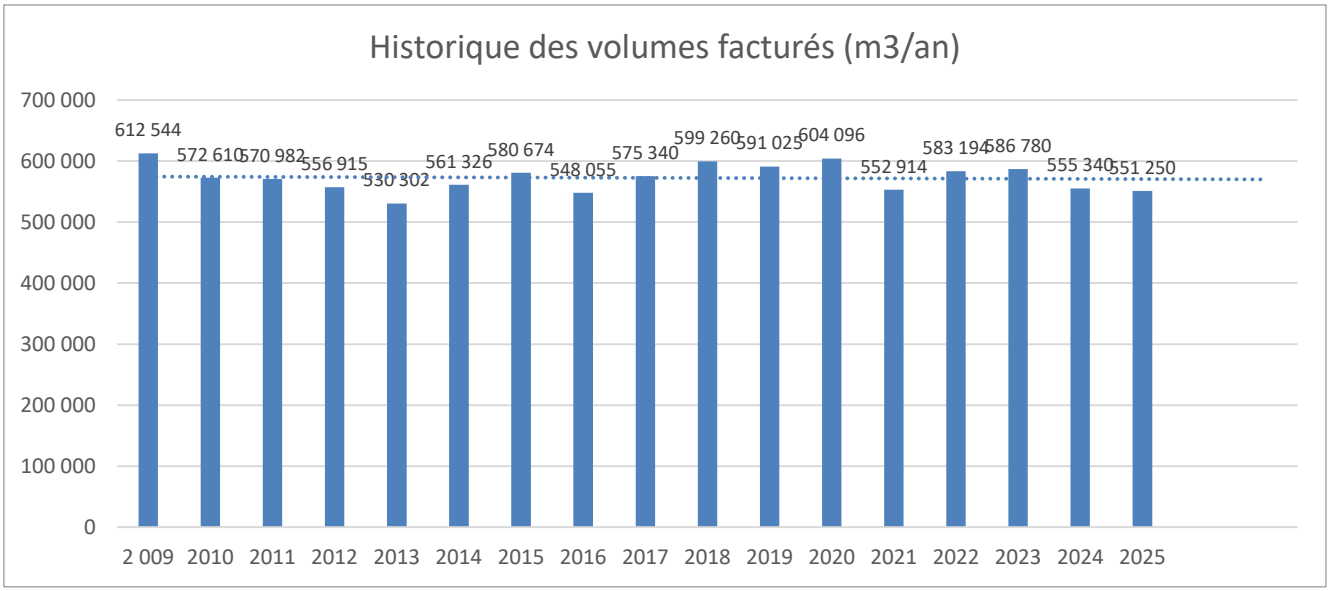
Trois volumes relatifs aux consommations des abonnés sont présentés dans le Rapport Annuel du Délégataire :

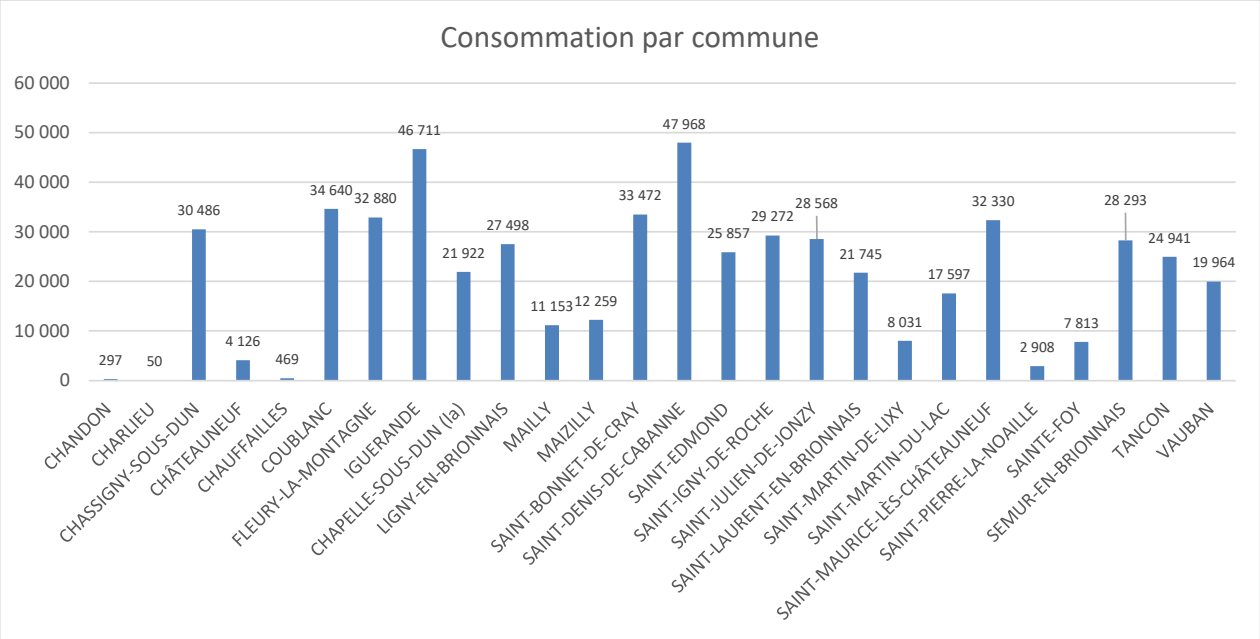
- Le volume vendu aux abonnés (hors dégrèvements pour fuites par exemple),
- Le volume comptabilisé sur la période de facturation (**365 jours** cette année),
- Le volume comptabilisé ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée en fonction du nombre de jours de consommation.

V.7.1 VOLUMES FACTURES

Il s'agit de la somme des volumes facturés domestiques et non domestiques.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume facturé	591 025	604 096	552 914	583 194	586 780	555 340	**551 250**
Volume consommé domestique et assimilé	607 409	620 490	566 244	600 376	593 474	567 261	**566 350**
Estimation du volume de dégrèvement	16 384	16 394	13 330	17 182	6 694	11 921	**15 100**
Taux de dégrèvement	2,7%	2,6%	2,4%	2,9%	1,1%	2,1%	**2,7%**





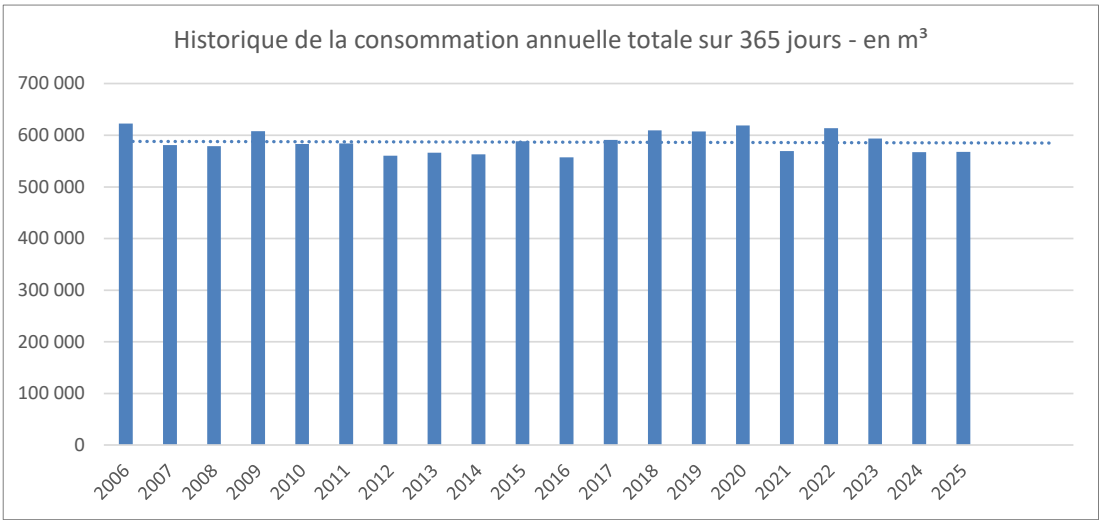
Plus de 17 % des consommations se font à Iguerande et Saint Denis de Cabanne.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

V.7.2 VOLUMES COMPTABILISES SUR 365 JOURS

Les données présentées ci-dessous sont issues des relèves de compteurs de l'exploitant ramenées sur 365 jours.

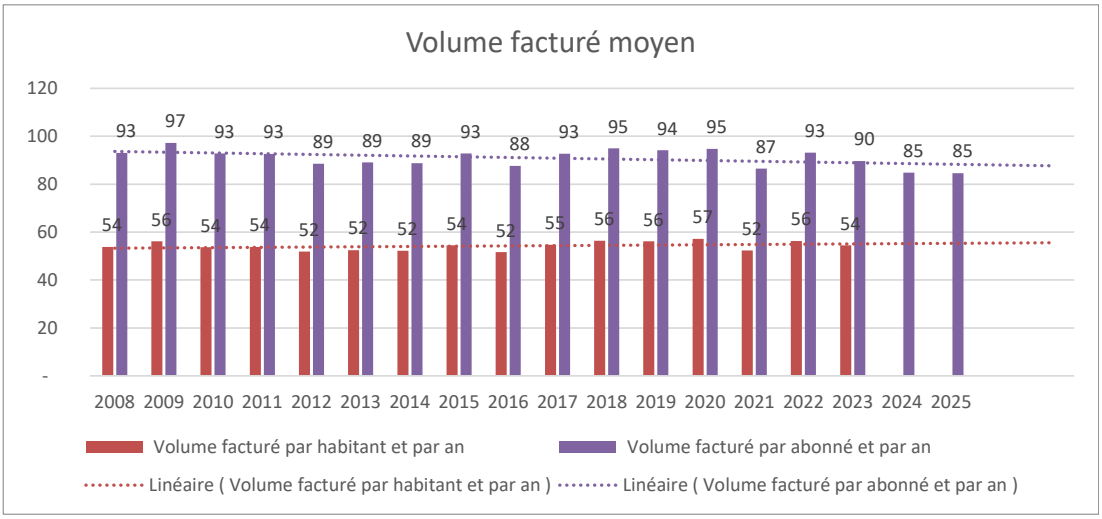
	2021	2022	2023	2024	2025
Volume comptabilisé sur la période de facturation (m3)	566 244	600 376	593 474	567 261	**566 350**
Nombre de jours de consommation entre 2 relèves annuelles	363	357	365	366	**365**
Variation (%)	-8,7%	6,0%	-1,1%	-4,4%	**-0,2%**
Variation (m3)	-54 246	34 132	-6 902	-26 213	**-911**
Consommation totale sur 365 ou 366 jours (m3)	569 364	613 830	593 474	567 261	**567 902**
Variation (%)	-8,0%	7,8%	-3,3%	-4,4%	**0,1%**
Variation (m3)	-49 431	44 466	-20 356	-26 213	**641**



Avec une période de 365 jours entre les 2 relèves, les volumes sont identiques. Les consommations sont très stables, à 568 000 m3 de même qu'elles sont plutôt stables sur l'historique présenté.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état d'une consommation de l'ordre de 31,4 Mm³ à l'échelle du département.

V.7.3 LA CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE ET PAR HABITANT



La consommation moyenne d'un abonné du syndicat est de 85 m³/an et se maintient alors que la consommation moyenne d'un habitant du syndicat est de 54 m³/an et tend légèrement à la baisse.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état d'une consommation par abonné de 106,1 m³/an à l'échelle du département pour 117 m³/an au niveau national et de 54,1 m³/an par habitant à l'échelle du département.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VI.1 LE RESEAU

Le SIG de Véolia contient **559 km** de réseau dont, outre les canalisations de distribution et de refoulement-distribution :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie),
- Les canalisations d'eau brute, des puits à la station de production.,
- Les canalisations de vidange de réservoir,
- Les canalisations de vidange et purge de réseaux.

VI.1.1 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES INDICES

Le SIG est suffisamment détaillé pour pouvoir se rapprocher de la définition de l'agence de l'eau pour le calcul des indices. Sont ainsi extraits les linéaires suivants :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie, vidange et fontainerie),
- Les canalisations d'eau brute, des puits à la station de production.

A ce jour, un tiers de branchements seulement est reporté dans le SIG. En l'absence de données exhaustives, Véolia estime le linéaire de tous les branchements à 150 km, probablement un peu surestimé, le linéaire moyen des branchements reportés dans le SIG étant de moins de 15 m.

Sont conservés 525 181 ml de réseau soit 525 km qui seront utilisés pour les calculs des indices linéaires notamment.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état de 13 611 km de réseau à l'échelle du département. Le patrimoine national compte 900 000 km de réseaux.

VI.1.2 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANALYSE DU RESEAU

Pour l'analyse du réseau, sont retirés :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie, vidange et fontainerie).

Sont conservés 525,460 km de réseau de distribution, adduction, vidange pour l'analyse qui suit concernant les matériaux, les diamètres et les dates de pose des canalisations.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VI.1.3 LE BORDEREAU (SIG)

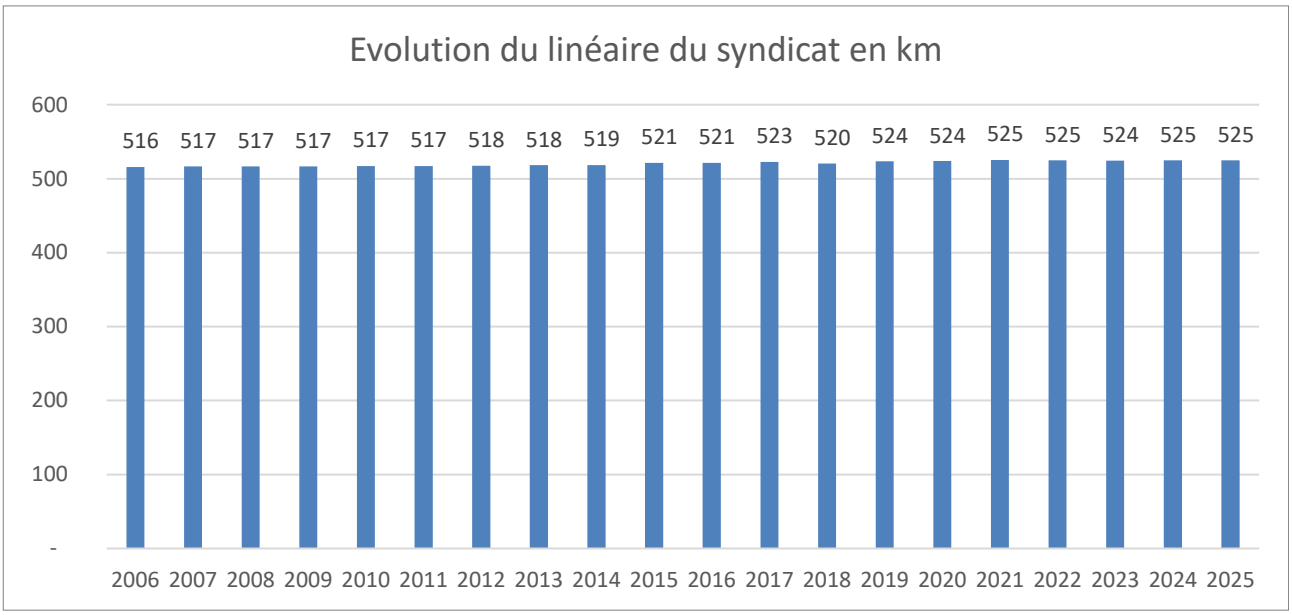
Le bordereau de canalisations en fonction des matériaux et des diamètres est donné dans le tableau suivant :

Matériau	Diamètre	Linéaire (m)	%
Inconnu	**25**	474	0,1%
	32	272	0,1%
	40	410	0,1%
	50	1 436	0,3%
	60	563	0,1%
	63	402	0,1%
	80	7	0,0%
	Inconnu	9 447	1,8%
Total Inconnu		***13 011***	***2,5%***
PVC	**25**	399	0,1%
	32	3 400	0,6%
	40	22 212	4,2%
	50	61 209	11,6%
	53	255	0,0%
	60	162	0,0%
	63	105 097	20,0%
	75	23 702	4,5%
	80	1 282	0,2%
	90	46 105	8,8%
	100	249	0,0%
	110	31 647	6,0%
	125	18 436	3,5%
	140	1 856	0,4%
	150	1 022	0,2%
	160	8 199	1,6%
	200	1 465	0,3%
	225	103	0,0%
	Inconnu	141	0,0%
Total PVC		***326 944***	***62,2%***

Matériau	Diamètre	Linéaire (m)	%
Fonte	**40**	1 926	0,4%
	50	64	0,0%
	60	19 934	3,8%
	80	16 126	3,1%
	100	21 869	4,2%
	110	618	0,1%
	125	20 418	3,9%
	150	37 332	7,1%
	160	228	0,0%
	200	11 205	2,1%
	250	26 942	5,1%
	Inconnu	22	0,0%
Total Fonte		***156 684***	***29,8%***
PE	**25**	1 639	0,3%
	32	6 118	1,2%
	40	7 832	1,5%
	50	10 344	2,0%
	63	849	0,2%
	75	491	0,1%
	110	505	0,1%
	160	36	0,0%
Total PE		***27 815***	***5,3%***
Amiante Ciment	**200**	7	0,0%
otal Amiante Ciment		***7***	***0,0%***
Acier	**200**	0	0,0%
	250	987	0,2%
Total Acier		***988***	***0,2%***
Fibre de Verre	**150**	10	0,0%
Total Fibre de Verre		***10***	***0,0%***
Total général		**525 460**	**100,0%**

VI.1.4 L'EVOLUTION DU LINEAIRE (SIG)

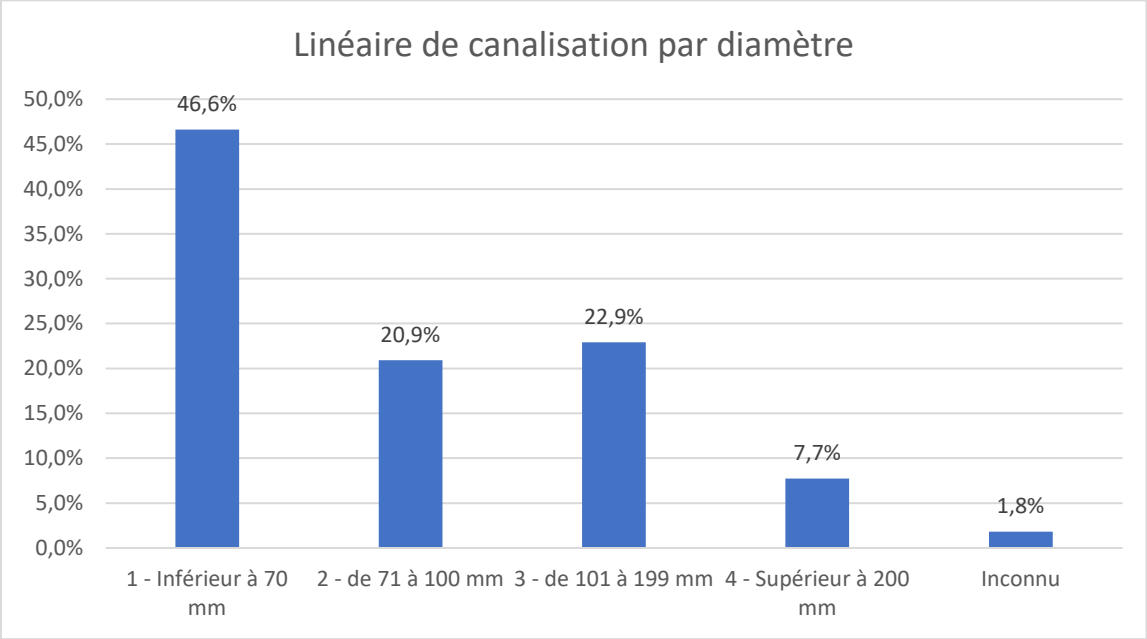
Le tableau ci-dessous donne l'évolution du linéaire de canalisation :



Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VI.1.5 L'ANALYSE DE RESEAU PAR DIAMETRE (SIG)

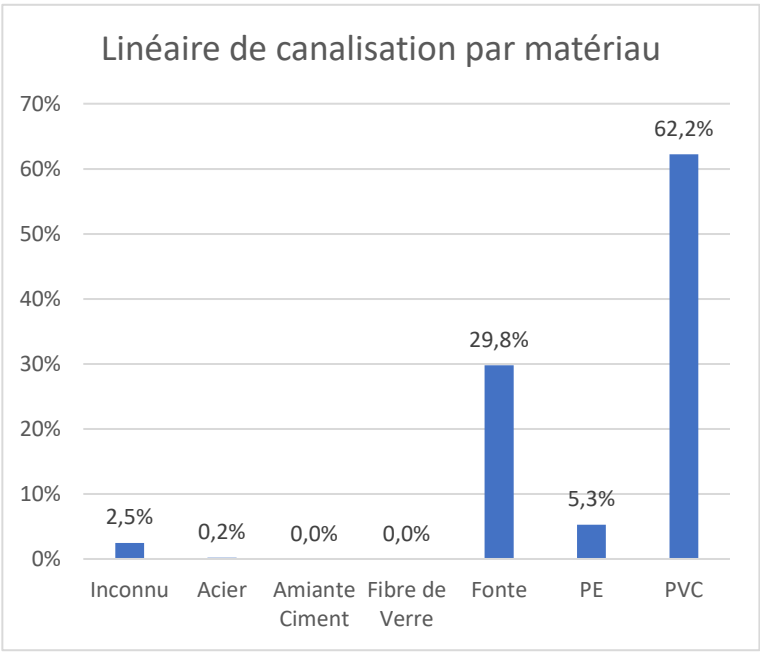
Diamètre	Linéaire (m)	%
1 - Inférieur à 70 mm	244 999	46,6%
2 - de 71 à 100 mm	109 832	20,9%
3 - de 101 à 199 mm	120 310	22,9%
4 - Supérieur à 200 mm	40 709	7,7%
Inconnu	9 610	1,8%
Total général	**525 460**	**100%**



Cette répartition est représentative d'un réseau rural avec l'essentiel des ramifications de diamètres inférieurs à 200 mm et quelques antennes structurantes de plus gros diamètres.

VI.1.6 L'ANALYSE DE RESEAU PAR MATERIAU (SIG)

Matériau	Linéaire (m)	%
Inconnu	13 011	2,5%
Acier	988	0,2%
Amiante Ciment	7	0,0%
Fibre de Verre	10	0,0%
Fonte	156 684	29,8%
PE	27 815	5,3%
PVC	326 944	62,2%
Total général	**525 460**	**100%**



Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

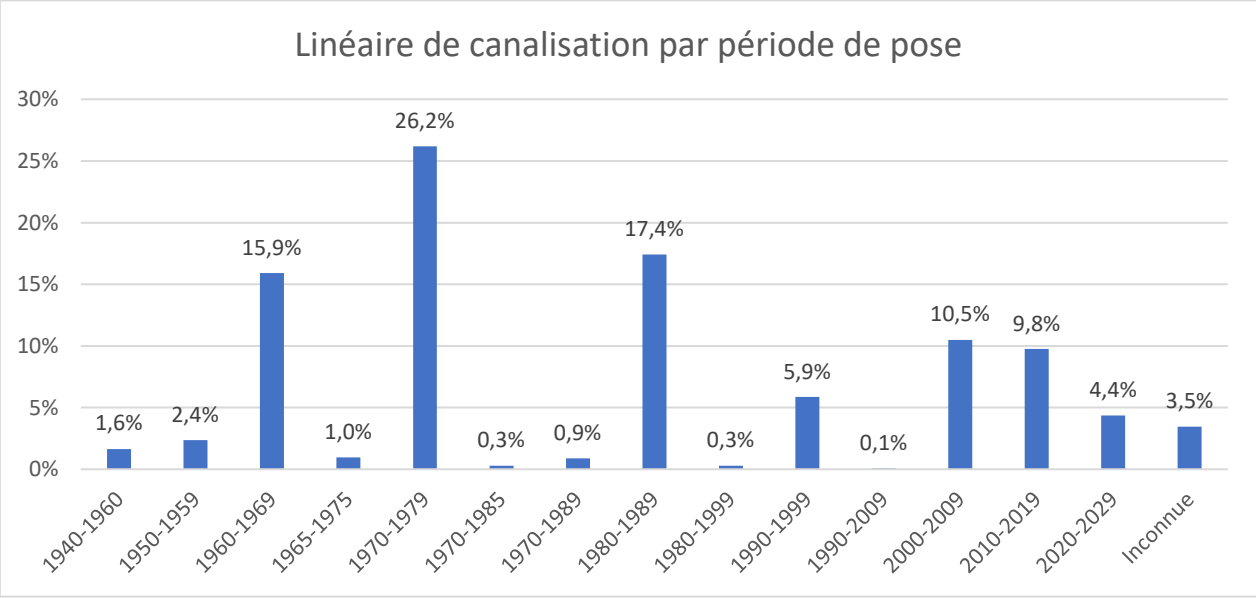
Les données disponibles dans le SIG permettent de distinguer fonte grise (cassante) et fonte ductile sur une partie du réseau :

Nature	Linéaire (m)	%
Fonte Ductile	95 264	61%
Fonte Grise	252	0%
Fonte indéterminée	61 221	39%
Total général	**156 737**	**100%**

Le syndicat est doté d'une part importante de canalisations en PVC et fonte.
Le plomb générant des problèmes sanitaires est absent du syndicat ainsi que l'amiante-ciment, cassant.
La distinction entre fonte grise (cassante) et fonte ductile est disponible pour seulement 61 % du linéaire.
Les PVC posés avant les années 80, outre l'inconvénient d'être des PVC collés avec des problématiques de fuites aux joints, présentent le risque, pour certains lots, de relarguer des CVM, molécule cancérigène. Le syndicat poursuit des campagnes d'analyses ciblées sur ces canalisations à risque. Les distinctions entre les différents PVC ne sont pas disponibles dans le SIG.

VI.1.1 ANALYSE PAR PERIODE DE POSE (SIG)

Période de pose	Linéaire (m)	%
1940-1960	8 664	1,65%
1950-1959	12 425	2,4%
1960-1969	83 631	15,9%
1965-1975	5 107	0,97%
1970-1979	137 686	26,2%
1970-1985	1 515	0,29%
1970-1989	4 621	0,88%
1980-1989	91 523	17,4%
1980-1999	1 569	0,30%
1990-1999	30 813	5,9%
1990-2009	419	0,08%
2000-2009	55 157	10,5%
2010-2019	51 277	9,8%
2020-2029	22 889	4,4%
Inconnue	18 164	3,5%
Total général	**525 460**	**100%**



Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

Avec le volet de connaissance patrimonial du Schéma Directeur, on trouve désormais une allure classique de courbe de pose de canalisation avec l'essentiel posé des années 60 aux années 80. La création s'achève et débute alors le renouvellement des réseaux les plus anciens associé à quelques extensions. On observe une augmentation des linéaires de la période 2020-2029 avec l'intégration dans le SIG des plans de recollement des travaux récents.

VI.1.2 LA DENSITE (RAD)

Il s'agit du nombre d'abonnés par km de réseau de distribution. Les services d'eau potable sont qualifiés selon cette densité par le Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts.

	2021	2022	2023	2024	**2025**
Linéaire de canalisation hors branchements et adduction (km)	525	525	524	525	**525**
Abonnés	6 581	6 587	6 621	6 690	**6 709**
Densité	13	13	13	13	**13**

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D

Le SIE de la Vallée du Sornin a ainsi une densité de près de 13 abonnés par km le qualifiant de rural.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état d'une **densité moyenne qui se maintient à 21,7 abonnés/km dans le département.**

VI.1.3 L'ANALYSE DU RESEAU PAR CLASSE (SIG)

La classe correspond à la précision des plans concernant la localisation du réseau.

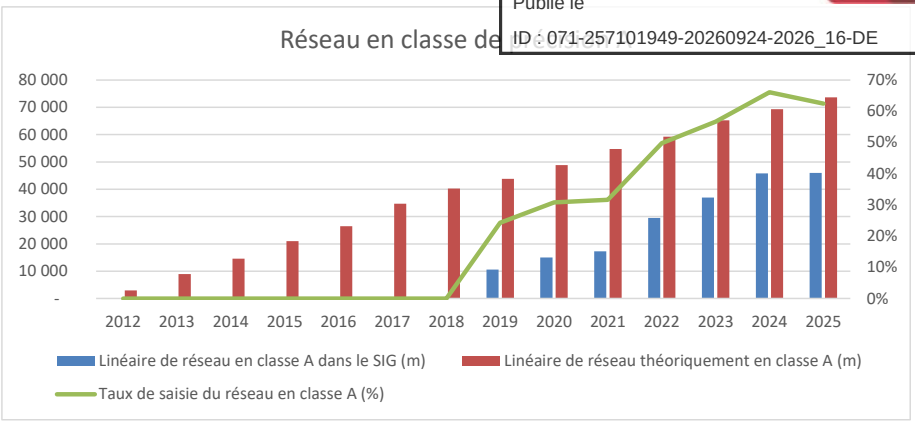
- Classe A Classe de précision inférieure 40 cm
- Classe B Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
- Classe C Classe de précision supérieure à 1,50 m

Classe de précision	Linéaire (m)	%
A	45 977	8,75%
C	479 482	91,25%
Total général	**525 460**	**100,00%**

Les plans de récolement remis par l'entreprise de travaux du syndicat sont de classe A depuis juillet 2012.
En outre, Véolia doit reporter toutes ses interventions en classe A.
Le SIG transmis comprend de l'ordre de 46 km de réseau (pour 46 km fin 2024) alors que le syndicat a renouvelé sur cette période de l'ordre de 71 km de réseau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

L'information de classe de précision est disponible dans les SIG transmis à compter de 2019. L'évolution du linéaire de réseau en classe A dans le SIG, du linéaire de réseaux renouvelé par le syndicat depuis 2012 avec une obligation de classe A et le taux de saisie du réseau en classe A sont portés dans le graphique suivant :

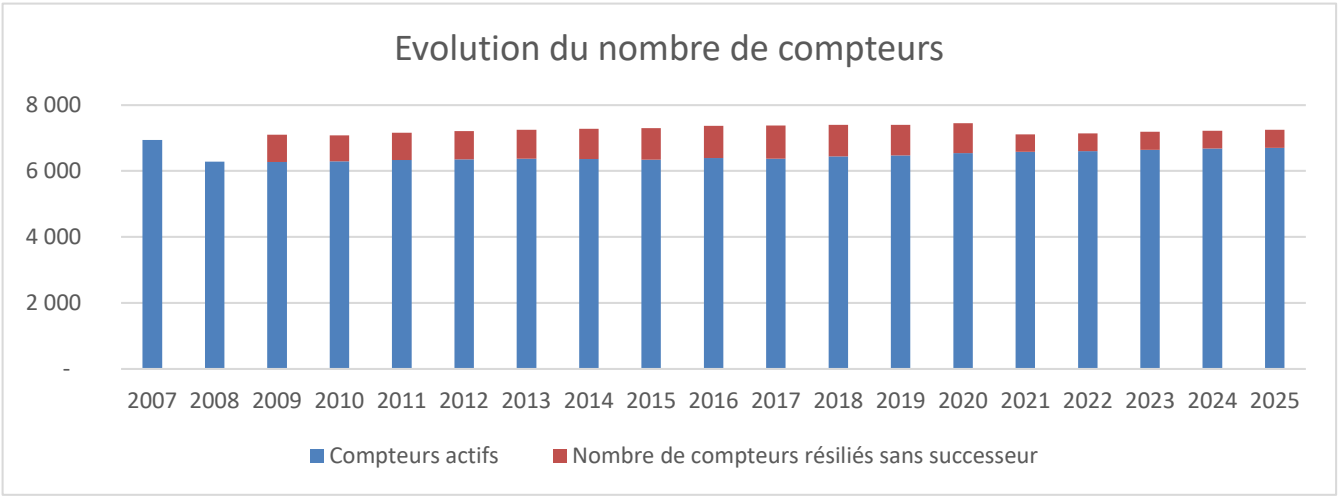


62 % du réseau devant être en classe A disposent de ce niveau de précision dans le SIG.

VI.2 LE PARC COMPTEURS

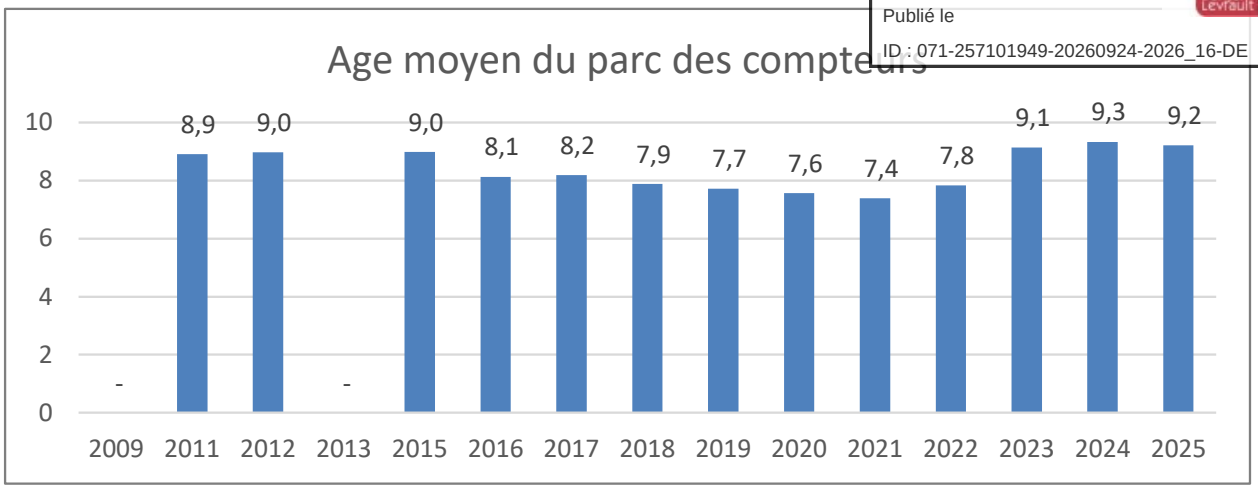
VI.2.1 AU TOTAL

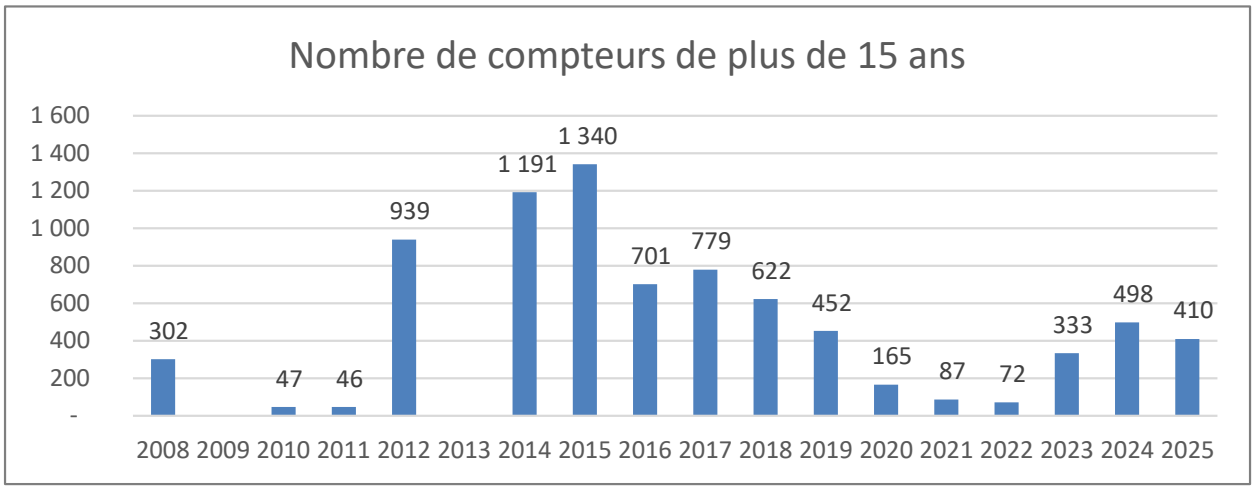
	2021	2022	2023	2024	2025
Compteurs actifs	6 585	6 606	6 645	6 680	6 699
Nombre de compteurs résiliés sans successeur	524	532	543	538	552
Compteurs physique (actifs ou fermés) du Syndicat	7 109	7 138	7 188	7 218	7 251
% en service	93%	93%	92%	93%	92%



<u>Sur le parc de 7 251 compteurs en 2025,</u> le syndicat compte 6 699 compteurs en service (92 %). Un nettoyage de la base de données des compteurs a entrainé en baisse notable du parc global de compteurs (7 445 en 2020 soit plus de 300 compteurs qui n'avaient pas à apparaitre dans le parc).
L'âge moyen du parc de compteurs actifs a ainsi 9,2 ans en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE





410 compteurs ont 15 ans et plus et doivent faire l'objet d'un programme de renouvellement.
Après en lente baisse depuis plusieurs exercices avec un renouvellement régulier des compteurs, cet âge moyen est élevé depuis 3 ans.

Age des compteurs	16 ans	Plus de 16 ans
Nombre de compteurs	206	204
Taux	52,6%	5,0%

50 % de ces compteurs de plus de 15 ans, ont 16 ans ce qui ne constitue qu'un petit retard de renouvellement.

On dénombre 204 compteurs plus anciens.

VI.2.2 LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de compteurs remplacés	426	349	327	87	**371**

Le renouvellement de compteurs n'est pas régulier chaque année. Le nombre dépend du nombre de compteurs ayant 15 ans et devant être renouvelés. Les pics de renouvellement se répercutent par périodes de 15 ans.

371 compteurs ont été renouvelés en 2025.
Véolia doit le renouvellement de 3 861 compteurs au cours du contrat de concession soit une moyenne de 429 compteurs par an.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VI.3 LES BRANCHEMENTS

VI.3.1 AU TOTAL

BRANCHEMENTS	2022	2023	2024	2025
Nombre total de branchement, en service ou non	7 150	7 177	7 195	**7 214**
Branchements neufs	28	36	16	**20**
Branchements renouvelés	39	96	53	**58**
Par le Syndicat	*28*	*83*	*37*	***46***
Par le délégataire	*11*	*13*	*16*	***12***

58 branchements ont été renouvelés en cours d'exercice soit 0,8 % du parc. Sur 10 ans, le taux moyen de renouvellement est de 1,4 %. A ce rythme, il faut près de 70 ans pour renouveler la totalité des branchements.

VI.3.2 LES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire syndical.
Le non-respect de la limite de qualité fixée pour le plomb au robinet du consommateur ne peut être imputable qu'aux parties privées de branchements demeurées en plomb.

VI.4 LES OUVRAGES

VI.4.1 LES RESERVOIRS

	Capacité totale (m^3)	Géométrie	Diamètre (m)	Cote radier (m NGF)	Cote trop plein (m NGF)
Saint-Maurice lès Châteauneuf	680	Cylindrique	12,00	298,49	304,26
Saint-Igny de Roche	580	Cylindrique	12,05	469,00	473,98
Saint-Marcel d'Iguerande (refoul. puits d'Iguerande)	270	Cylindrique	8,70	342,56	346,88
Saint-Marcel d'Iguerande (refoul. puits de Saint Martin)	1100	Cylindrique	16,00	341,88	
Saint-Julien de Jonzy	270	Cylindrique	8,50	478,39	482,82
Saint-Julien de Jonzy	1100	Cylindrique	16,00	479,12	484,28
Sainte-Foy	270	Cylindrique	8,60	547,48	551,87
Bois Lagrange	580	Cylindrique	12,00	412,92	417,82
Saint-Denis de Cabanne-Les Avaizes	220	Cylindrique	8,65	370,05	373,84
Coublanc - La Croix du Lièvre	250	Cylindrique	8,60	460,27	464,51
Coublanc - Le Bois Gauthay	60	Cylindrique	5,60	555,39	557,75
Chauffailles-Les Lards	80	Cylindrique	5,50	547,35	550,33
Vauban-Mussy	20	Rectangulaire	2,85 x 2,15 m	480,69	
Total	**5 500**				

Les réservoirs permettent un stockage total de 5 500 m^3 en cours de renforcement à St Julien de Jonzy.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VI.4.2 LES STATIONS DE REPRISES / SURPRESSEURS

Station de reprise	Réservoir d'appel	Pompage	Stockage
RESERVOIR et STATION REPRISE de SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Réservoir de St Igny de Roche, Bois Lagrange et St Julien de Jonzy	2 x 82 m³/h ; 83 m³/h ; 72 m³/h et 90 m³/h	680 m³
RESERVOIR et STATION de REPRISE de SAINT MARCEL 1000 m³	Réservoir de Saint-Julien-de-Jonzy	98 m³/h 125 m³/h	1 100 m³
RESERVOIR et STATION de REPRISE DE SAINT MARCEL 200 m³	Réservoir de Saint-Julien-de-Jonzy	30 m³/h	270 m³
RESERVOIRS et STATION de REPRISE de SAINT JULIEN DE JONZY	Réservoir de Sainte-Foy	30 m³/h 40 m³/h	1 100 et 270 m³
RESERVOIR et STATION de REPRISE de SAINT IGNY de ROCHE	Réservoir des Lards	9,5 m³/h 9 m³/h	580 m³
RESERVOIR et STATION de REPRISE de COUBLANC "la Croix du Lièvre"	Réservoir de Bois Gauthay	9,5 m³/h 9 m³/h	250 m³

Le syndicat de la Vallée du Sornin compte 2 surpresseurs :

- Surpresseur de Sainte Foy situé dans le réservoir du même nom : il alimente plusieurs abonnés du hameau de Heurgue. Il est équipé de deux pompes fonctionnant en alternance (3 m3/h - 52 m de HMT).
- Surpresseur de Mussy à Vauban : il alimente plusieurs abonnés hameau de Mussy Il est équipé de deux pompes fonctionnant en alternance (5 m3/h - 72 m de HMT).

VI.4.3 LES TRAITEMENTS

Traitement	Type
Station d'Iguerande	Chloration
Station de St Martin du Lac puits N°1	Chloration
Station de St Martin du Lac puits N°2	Chloration
Station de St Maurice Lès Chateauneuf	Micro-filtration + Chloration
Réservoir Saint Marcel d'Iguerande	Rechloration
Réservoir Saint Julien de Jonzy	Rechloration
Réservoir de Sainte Foy	Rechloration
Réservoir de Coublanc	*Supprimé*
Réservoir St Igny de Roche	*Supprimé*

Les chlorations relais de Saint Igny de Roche (vers les Lards) et Croix du Lièvre (vers Bois Gauthay) ont été supprimées compte tenu de la chloration existante à Saint Maurice.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VII. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

VII.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

VII.1.1 LE TYPE DE TARIFICATION

Le tarif comprend :

- Une partie fixe (abonnement),
- Une partie variable proportionnelle à la consommation en eau potable avec 4 fourchettes de consommation pour le syndicat et seulement 2 pour le délégataire à compter de 2022 :
 - De 0 à 40 m³,
 - De 41 à 500 m³,
 - De 501 à 1 000 m³,
 - Au-delà de 1 000 m³.

Le tarif de la part collectivité est voté par l'assemblée délibérante.

Le tarif de la société d'exploitation VEOLIA est fixé contractuellement et indexé une fois par an au 1er janvier.

Taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Les redevances de l'Agence de l'Eau sont modifiées au 01/01/2025.

Le service est assujetti à la TVA. Les volumes sont relevés annuellement. La facturation intermédiaire se base sur une estimation.

	2024	2025	2026
EXPLOITANT			
Part Fixe			
Abonnement ordinaire	66,37	68,26	68,20
Part proportionnelle			
de 0 à 40 m³	1,1249	1,1570	1,1560
au-delà de 40	0,8099	0,8330	0,8323

COLLECTIVITÉ			
Part Fixe			
Abonnement ordinaire	68,77	70,79	71,74
Spécial pâture	68,77		
Part proportionnelle			
de 0 à 40 m³	1,2825	1,3202	1,3379
de 41 à 500 m³	0,7072	0,7280	0,7378
de 501 à 1000 m³	0,5295	0,5451	0,5524
au-delà de 1001	0,3755	0,3865	0,3917
au-delà de 10001	0,3755	0,3865	0,3917

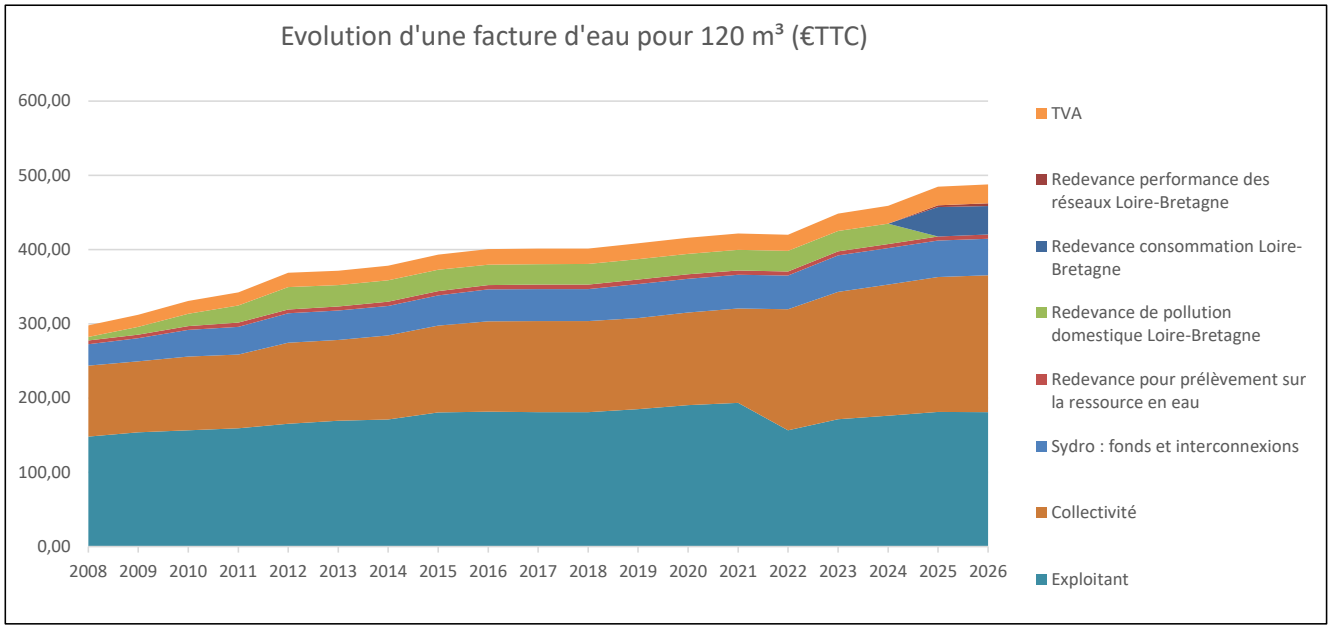
REDEVANCES ET TAXES			
Sydro : Fonds de renouvellement [€/m³]	0,4100	0,4100	0,4100
Sydro : Sécurisation interconnexion (€/m3)			
Redevance prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0440	0,0440	0,0476
Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	0,2300		
Redevance consommation Loire-Bretagne		0,3300	0,3200
Redevance performance des réseaux Loire-Bretagne		0,0200	0,0313
TVA	5,50%	5,50%	5,50%

Les tarifs de l'exploitant connaissent une baisse de plus de 0,1 % et ceux du syndicat une hausse de 1,3 %.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VII.1.2 LA FACTURE D'EAU

	2024	2025	2026
Exploitant	176,16	181,18	181,02
Collectivité	176,65	181,84	184,28
Sydro : fonds et interconnexions	49,20	49,20	49,20
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,28	5,28	5,71
Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	27,60		
Redevance consommation Loire-Bretagne		39,60	38,40
Redevance performance des réseaux Loire-Bretagne		2,40	3,76
TVA	23,92	25,27	25,43
Total [€ TTC]	**458,80**	**484,77**	**487,80**
Total [€ TTC] pour 1 m3	**3,82**	**4,04**	**4,07**



Au total, une facture d'eau de 120 m³ s'élève à 484,80 €, taxes et redevances comprises. Elle est en hausse de l'ordre de 3 € soit 0,6 % par rapport à l'exercice précédent (essentiellement, 2,44 € pour le syndicat et 0,60 € pour l'Agence de l'Eau). Le prix moyen du m³ consommé pour une facture de 120 m³ demeure de 4,07 €/m³, taxes et redevances comprises.

Indicateur D102.0 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un prix TTC du service au m³ pour une consommation de 120 m³ de 4,07 €.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état d'un prix moyen hors taxes et redevances au 01/01/2024 de 2,49 €HT/m³ avec une amplitude comprise entre 1,47 et 4,69 €HT/m³.
Le prix moyen taxes et redevances comprises au 01/01/2024 de **2,96 €HT/m³** avec une amplitude comprise entre 1,87 et 4,92 €HT/m³.
Au niveau national le prix moyen de l'eau au 01/01/2024 est de **2,32 €TTC/m³.**

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état de 5 collectivités pratiquant un prix progressif selon les différentes tranches de consommation pour 19 % de la population.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

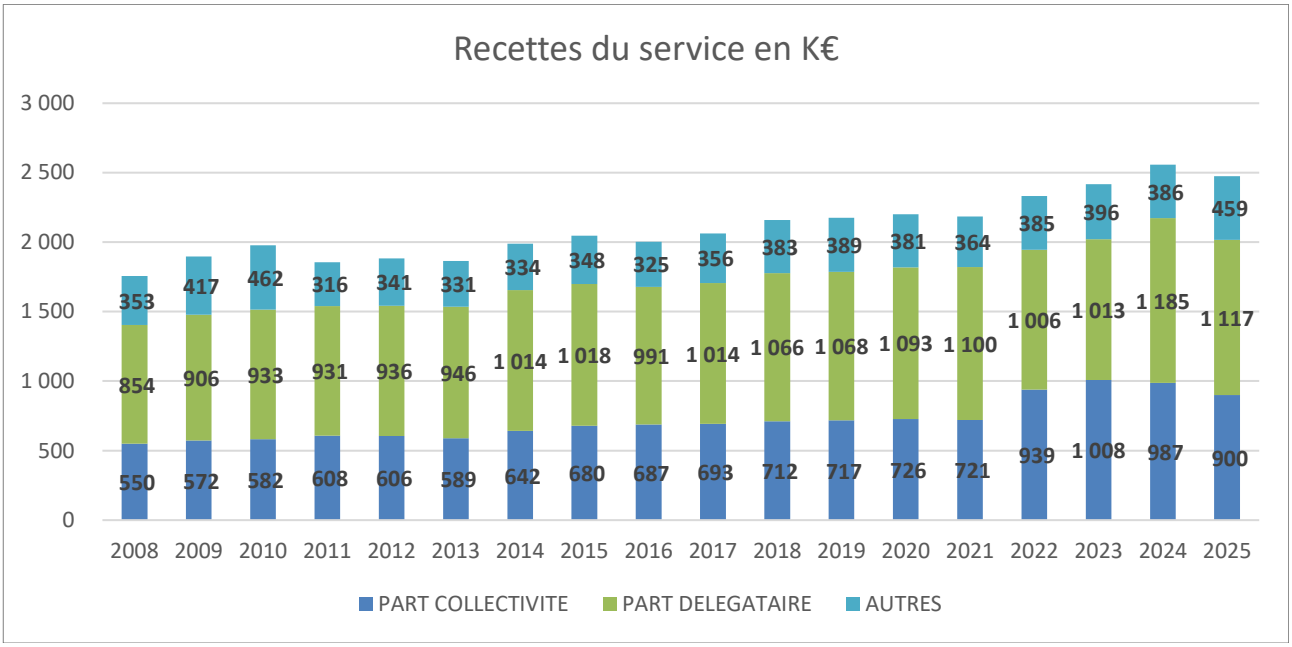
VII.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous en euros.

	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
PART COLLECTIVITE	**726 415 €**	**720 698 €**	**939 465 €**	**1 007 697 €**	**987 402 €**	**899 627 €**
Vente d'eau domestique	719 130 €	728 508 €	879 542 €	1 022 745 €	987 402 €	899 627 €
Ventes d'eau non domestiques						
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	7 285 €	- 7 810 €	59 923 €	- 15 048 €		

PART DELEGATAIRE	**1 093 074 €**	**1 099 604 €**	**1 006 005 €**	**1 013 445 €**	**1 184 552 €**	**1 117 341 €**
Part Exploitant						
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés :	1 020 185 €	1 020 933 €	911 082 €	918 708 €	1 056 007 €	**965 710 €**
Part fixe						
Part variable						
Vente d'eau (abonnements + consommations)						
Vente d'eau domestique	*1 013 709 €*	*1 016 303 €*	*911 082 €*	*918 708 €*	*1 056 007 €*	***965 710 €***
Ventes d'eau non domestiques						
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	*6 476 €*	*4 630 €*				
Autres recettes :	72 889 €	78 671 €	94 923 €	94 737 €	128 545 €	**151 631 €**
Recettes de volumes exportés	*4 602 €*	*469 €*	*5 096 €*	*5 864 €*	*36 193 €*	***37 601 €***
Produits des travaux attribués à titre exclusif	*41 527 €*	*45 908 €*	*50 319 €*	*52 634 €*	*46 325 €*	***44 694 €***
Produits accessoires	*26 760 €*	*32 294 €*	*26 243 €*	*27 785 €*	*36 854 €*	***69 336 €***
Facturation assainissement			*13 265 €*	*8 454 €*	*9 173 €*	

AUTRES	**381 291 €**	**363 889 €**	**385 457 €**	**395 613 €**	**386 185 €**	**458 697 €**
Produits perçus pour tiers (redevances assainissement)						
Redevance prélèvement	31 874 €	27 223 €	30 332 €	28 734 €	25 996 €	**28 856 €**
Redevance de lutte contre la pollution	125 001 €	122 601 €	127 212 €	126 473 €	119 937 €	**172 057 €**
Redevance Modernisation des réseaux						**13 045 €**
Redevance pour le Sydro (Fonds de renouvellement)	224 416 €	214 065 €	227 913 €	240 406 €	240 252 €	**244 739 €**



Il est très difficile de rapprocher les recettes annuelles présentées dans le RAD avec les évolutions de consommations et tarifaires du délégataire et du syndicat. En effet, le délégataire utilise des règles comptables incluant des estimations de recettes proratisées au 31 décembre de l'année considérée : ces recettes peuvent s'avérer très différentes en fonction de l'évolution réelle des consommations constatée l'année suivante. Des ajustements sont alors reportés sur les recettes de l'exercice suivant.

On observe toutefois une forte baisse des recettes du syndicat et de l'exploitant alors que les consommations sont stables sur les 2 dernières périodes de relève.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VIII. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

VIII.1 LA QUALITE DE L'EAU

L'eau provient :

- Du puits d'Iguerande où elle subit une désinfection au chlore gazeux,
- Des deux puits de Saint Martin où elle subit une désinfection au chlore gazeux,
- Des trois sources de Saint Maurice où elle subit une microfiltration.

Plusieurs injections de chlore gazeux sont pratiquées en cours de distribution.

Deux types de contrôles sont réalisés :

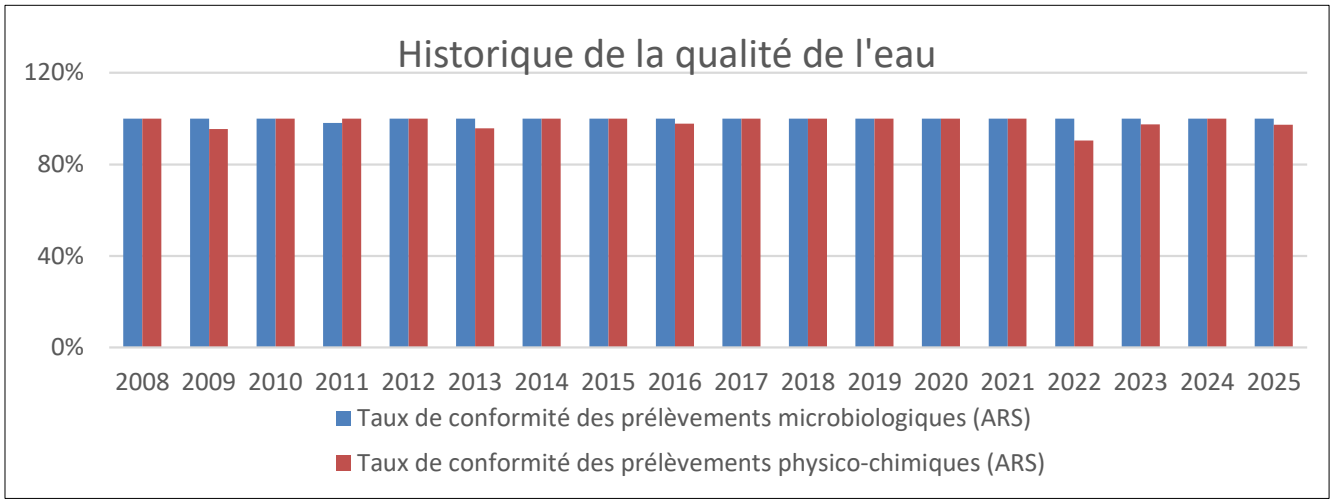
- Le contrôle sanitaire (ARS71 et ARS42),
- L'autocontrôle de l'exploitant (nous prenons ici les chiffres de l'exploitant),

Et portent sur 2 types d'analyses : bactériologiques et physicochimiques. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	Nombre analyses 2025	Nombre conforme 2025	% conformité 2025
Contrôle sanitaire			
Bactériologique 71	50	50	100,00%
Physico-chimique 71	25	24	96,00%
Bactériologique 42	11	11	100,00%
Physico-chimique 42	13	13	100,00%
Bactériologique	**61**	**61**	**100,00%**
Physico-chimique	**38**	**37**	**97,37%**
Nombre total d'échantillons	99	98	98,99%

Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	54	53	98,15%
Physico-chimique	34	32	94,12%
Nombre total d'échantillons	88	85	96,59%

Pour les dernières années, le taux de conformité du contrôle sanitaire évolue comme suit :



Indicateur P101.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie de 100 %.

Indicateur P102.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques de 97,37 %.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état de 99,06 % d'analyses bactériologiques (98,4 % au niveau national). Concernant la qualité physico-chimique, le taux de conformité est de 100 % pour les nitrates (99,5 % au niveau national), de 94,2 % pour les pesticides (74,7% au niveau national). La recherche de PFAS est intégrée dans le contrôle sanitaire au 01/01/2026. En 2024, 158 mesures de CVM ont été réalisées ; 81 résultats montrant la présence de CVM dont 4 avec des résultats supérieurs à la limite de qualité.

Dans l'ensemble en 2025, **89% des réseaux de distribution sont classés en A**, 6% en B, 4% en C et 1% en D.

A bonne qualité

B qualité convenable

C qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation

Les non-conformités par rapport à une limite ou une référence de qualité observées en cours d'exercice sont listées dans le tableau suivant :

Nombre d'anomalies	Explications	Surveillance	Limite ou référence	Valeur seuil et unité	Min	Max
1	CVM	Véolia	Limite	0,5 µg/l	0	0,543
1	E. Coli	Véolia	Limite	0 n/100ml	0	15
1	Entérocoques fécaux	Véolia	Limite	0 n/100ml	0	2
1	Turbidité	Véolia et ARS	Limite	1 NFU	0	18
2	Bactéries Coliformes	Véolia	Référence	0 n/100ml	0	15
2	Conductivité à 25°C	Véolia et ARS	Référence	1100 µS/cm	191	1406
13	Equilibre calco-carbonique	ARS	Référence	2 qualitatif	2	4
3	Turbidité	Véolia et ARS	Référence	0,5 NFU	0	4,1
2	Turbidité	Véolia	Référence	2 NFU	0	18

VIII.2 L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et donc de s'assurer de la qualité de la gestion du patrimoine.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état d'un indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale pondéré de 104,4 au niveau départemental et de 103 au niveau national.

Indicateur P103.2B : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de 110.

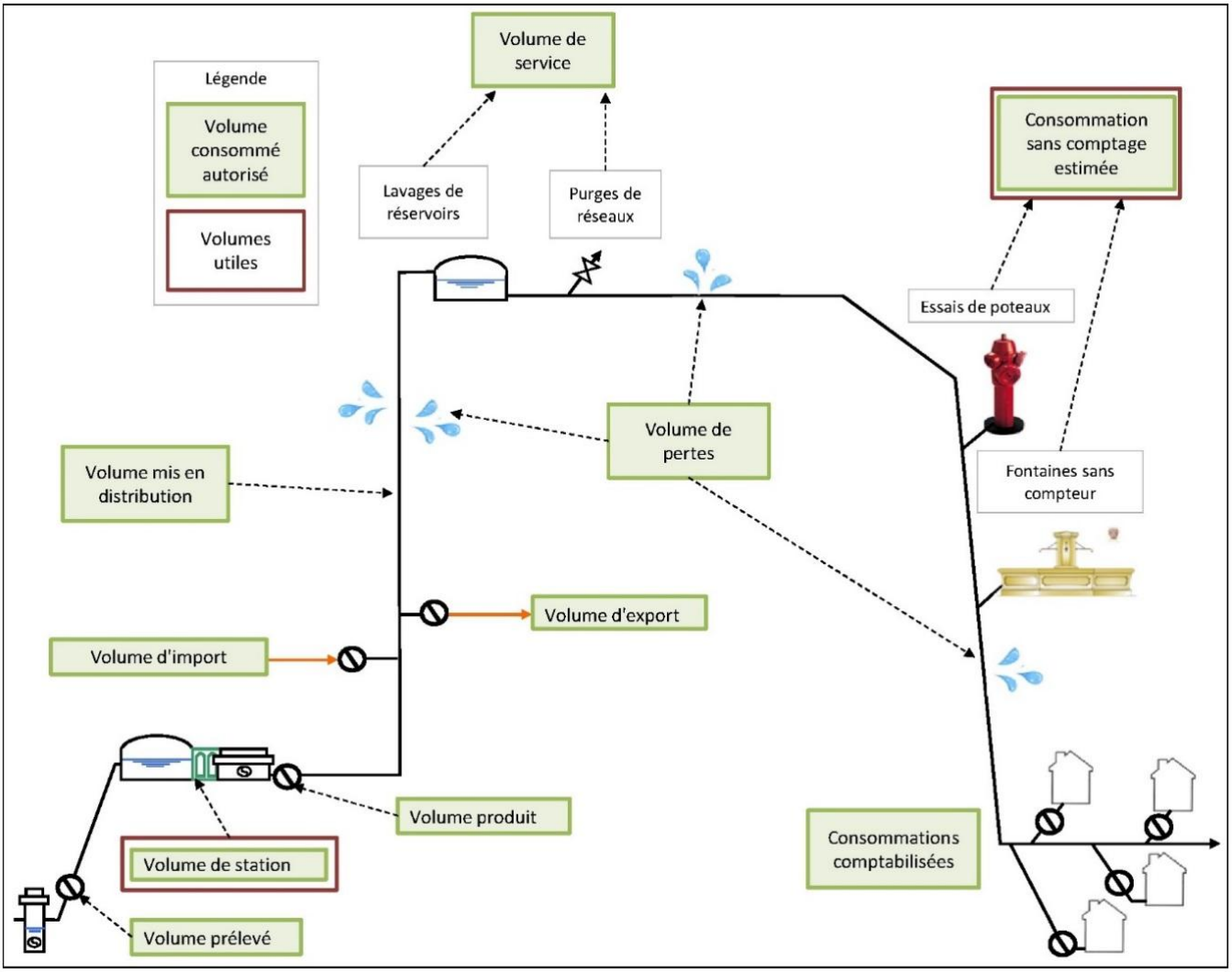
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

Partie A : Plan des réseaux	**15 points**	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.		10 pts	**10**
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.		5 pts	**5**
Partie B : Inventaire des réseaux	**30 points si les 15 points de la partie A sont acquis**	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)		10 pts	**10**
		et			
		La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)			
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		1 à 5 pts	
		Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	1 pt supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	2 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	3 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	4 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux	5 pts supp		**5**
		L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		0 à 15 pts	
		Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux	0 pt		
		Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux	10 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	11 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	12 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	13 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	14 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux	15 pts		**15**
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	**75 points si au moins 40 des 45 points des parties A et B sont acquis**	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux		10 pts	**10**
		Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution		10 pts	**10**
		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)		10 pts	**0**
		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)		10 pts	**10**
		Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite		10 pts	**10**
		Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement		10 pts	**10**
		Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)		10 pts	**10**
		Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux		5 pts	**5**
				ICGP =	**110**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VIII.3 LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

VIII.3.1 DEFINITION DES RENDEMENTS



Plusieurs rendements sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-dessous. Parmi eux, c'est le rendement hydraulique qui constitue un indicateur de performance du réseau :

LE RENDEMENT PRIMAIRE

C'est le rendement le plus simple à calculer. Il ne prend en compte que la consommation totale facturée rapportée aux volumes mis en distribution :

$$Rendement\ Primaire = \frac{Vcomptabilisé}{Vproduit + Vimport - Vexport}$$

LE RENDEMENT NET

C'est le plus intéressant car il compare la totalité de l'eau utilisée sciemment (par les clients et par le service) aux volumes mis en distribution (volume prélevé sans les volumes de station). Il traduit les pertes en eau par le réseau. Il s'agit du rapport entre les volumes facturés, de service, exportés et autorisés non comptabilisés et les volumes prélevés, importés moins les volumes de station.

$$Rendement\ Net = \frac{Vcomptabilisé + Vservice + Vconsommateur\ sans\ comptage}{Vproduit + Vimport - Vexport}$$

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

LE RENDEMENT HYDRAULIQUE

Il représente un bilan complet de l'eau. Il prend en compte l'ensemble de la consommation (facturée, de station, de service, non comptabilisée et exportée) rapporté à l'intégralité du volume introduit (prélevé et importé).

$$Rendement\ Hydraulique = \frac{\begin{matrix} Vexport + Vstation + Vcomptabilisé \\ +Vservice + Vconsommateur\ sans\ comptage \\ +Vdétourné + Vdéfaut\ de\ comptage \end{matrix}}{Vprélevé + Vimport}$$

LE RENDEMENT DE DISTRIBUTION

Il est concerné par le Rapport Public sur la Qualité du Service (RPQS) (indicateur P104.3) ainsi que par le seuil minimum défini par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

$$Rendement\ de\ distribution = \frac{Volume\ comptabilisé + Volume\ non\ compté\ autorisé + Volume\ de\ service + Volume\ exporté}{Volume\ prélevé - Volume\ de\ station + Volume\ importé}$$

LE RENDEMENT DU DECRET N°2012-97 DU 27 JANVIER 2012 DIT DECRET "FUITES"

Il est issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement instituant un seuil minimum pour le rendement de distribution de toutes les unités de gestion. A défaut, le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement, payée par les usagers.

A défaut d'être de 85 %, le rendement seuil est calculé selon la formule suivante :

$$Rendement\ seuil = 65 + 0{,}2\ \times ILC\ (Indice\ Linéaire\ de\ Consommation)$$

Soit

$$Rendement\ seuil = 65 + 0{,}2\ \times \frac{Volume\ comptabilisé + Volume\ de\ service + Volume\ exporté}{365 \times Linéaire\ (km)}$$

Si les prélèvements réalisés sur les ressources sont supérieurs à 2 millions de m^3/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. Ce n'est pas le cas du syndicat.

Le rendement primaire du SDAGE est le suivant :

$$Rendement\ primaire = \frac{Volume\ consommé\ compté\ (Vcomptabilisé\ pour\ les\ abonnés + Vservice + Vexporté)}{Volume\ prélevé\ compté - Volume\ station\ compté + Volume\ importé\ compté}\ \%$$

LE RENDEMENT PRIMAIRE DU SDAGE

Sur le bassin Loire Bretagne, le SDAGE 2016-2021 introduit dans la partie 7A-5 Economiser l'eau dans les réseaux d'eau potable, une notion de rendement primaire des réseaux d'eau potable qui doit continuer à être amélioré et dépasser les valeurs de 75 % en zone rurale et 85 % en zone urbaine.

Pour les collectivités comptant des communes urbaines et des communes rurales, le rendement à atteindre est calculé au prorata de la population. La classification des communes rurales et urbaines provient du dernier arrêté préfectoral en vigueur. Le bassin Loire Bretagne compte ainsi 15 communes urbaines :

Le rendement primaire du SDAGE est le suivant :

$$Rendement\ primaire = \frac{Volume\ consommé\ compté\ (Vcomptabilisé\ pour\ les\ abonnés + Vservice + Vexporté)}{Volume\ prélevé\ compté - Volume\ station\ compté + Volume\ importé\ compté}\ \%$$

Toutes les communes du syndicat sont classées comme rurales.

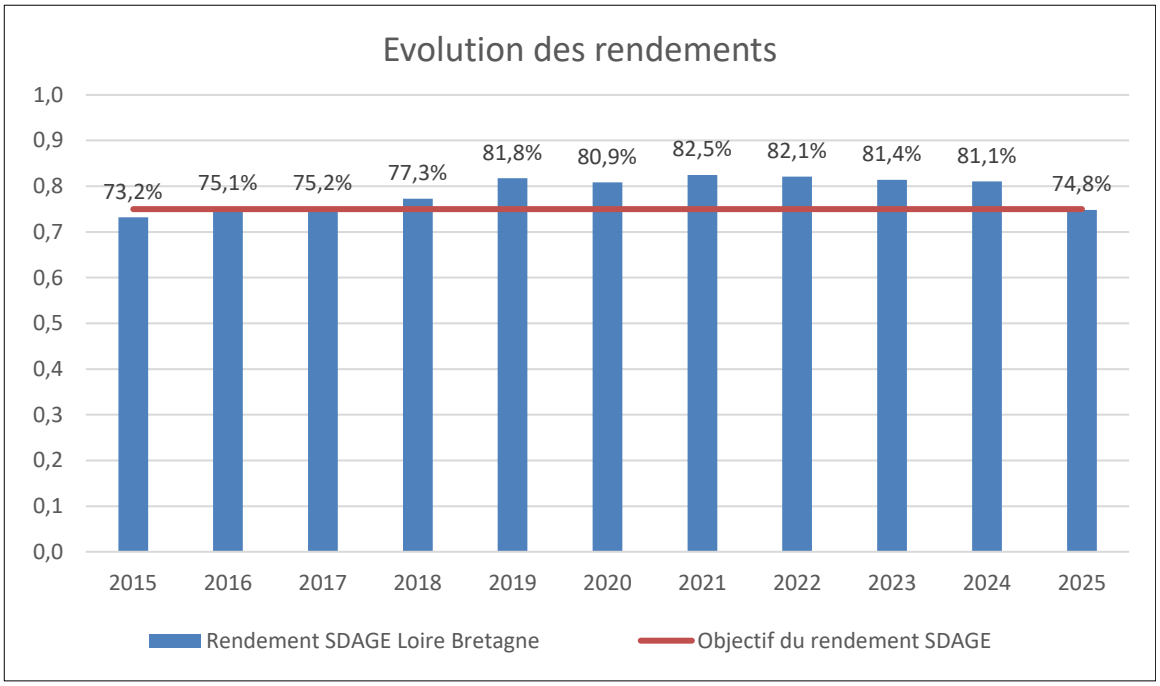
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VIII.3.2 LES RESULTATS DU SYNDICAT

		2023	2024	2025
Volume prélevé	m³	802 903	743 929	**833 351**
Volume besoin des usines	m³	99	218	**262**
Volume produit	m³	802 804	743 711	**833 089**
Volume importé (temporis)	m³	17 468	14 998	**21 355**
Volume exporté (temporis)	m³	61 643	38 200	**66 935**
Volume mis en distribution	m³	758 629	720 509	**787 509**
Volume comptabilisé sur 365 jours	m³	593 474	567 261	**566 350**
Volume consommateurs sans comptage	m³	968	820	**1 120**
Volume de service du réseau	m³	12 875	9 688	**6 184**
Volume des pertes en distribution	m³	151 312	142 740	**213 855**
Rendement Primaire	%	78,2%	78,7%	**71,9%**
Objectif sur le rendement primaire	%	75%	75%	**75%**
Rendement net	%	80,1%	80,2%	**72,8%**
Rendement hydraulique du service d'eau (Decret 2007-675)	%	81,6%	81,2%	**75,0%**
Objectif du rendement GRENELLE	%	65,7	65,6	**65,7**
Rendement SDAGE Loire Bretagne	%	81,4%	81,1%	**74,8%**
Objectif du rendement SDAGE	%	75%	75%	**75%**

Les rendements sont en nette baisse de 6 à 7 points par rapport à l'exercice précédent pour retrouver les valeurs de 2016.
Le rendement hydraulique est ainsi de 75 % s'expliquant par :
- une augmentation des fuites en réseau,
- d'importantes fuites après compteur détectées et réparées fin 2024 et début 2025, ayant fait l'objet de dégrèvement pour de l'ordre de 14 000 m³,
- une surestimation des volumes consommés en 2024 impactant 2025.
Cette tendance bien qu'en partie justifiée est problématique.

VIII.3.2.1 RESPECT DU RENDEMENT SDAGE LOIRE BRETAGNE



Avec un rendement SDAGE de 74,8, le syndicat ne respecte pas l'objectif de rendement SDAGE défini par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 75 % pour les communes rurales.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VIII.3.3 POSITION DU SYNDICAT DANS LE DEPARTEMENT

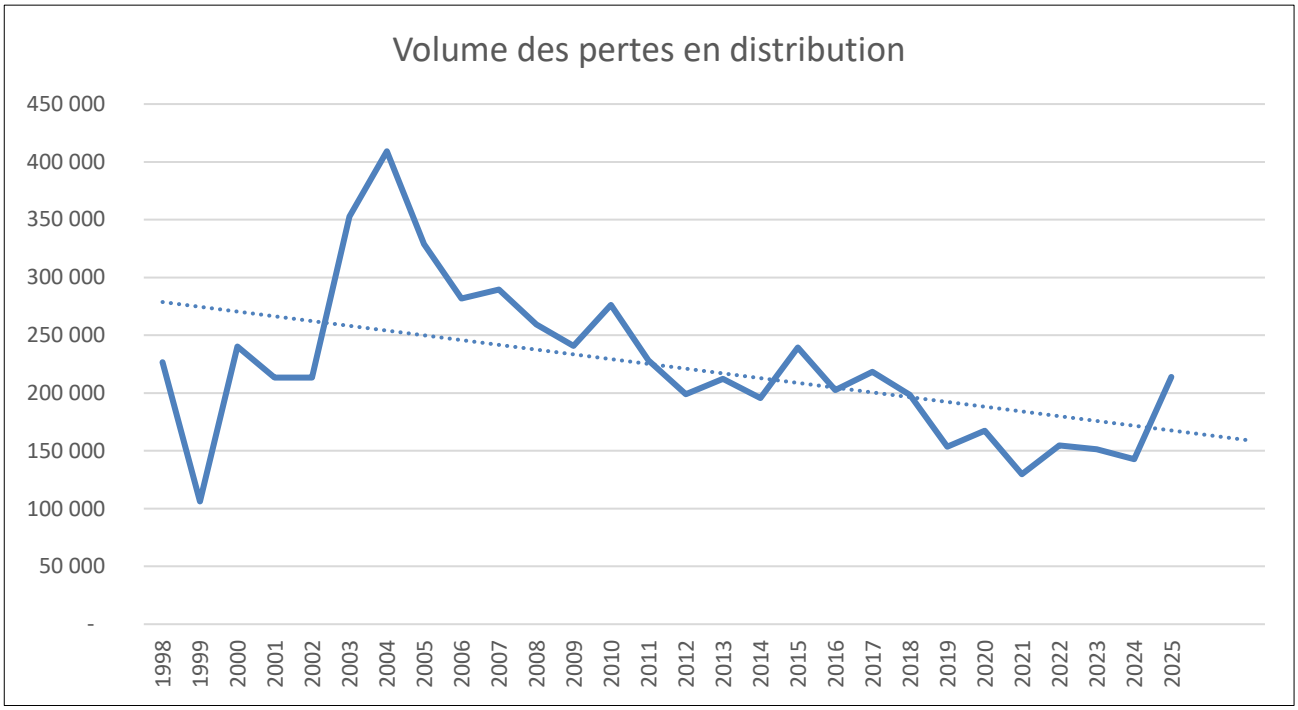
Données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 : le rendement moyen pondéré des collectivités rurales est de 77,7 %. La situation de la collectivité est moins bonne que la situation moyenne départementale de collectivités rurales.

Au niveau national, le rendement de distribution moyen est de 81,2 %.

VIII.4 EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES

L'évolution du volume de fuites est analysée à partir des volumes donnés sur la période de relève puis ramenés à 365 jours :

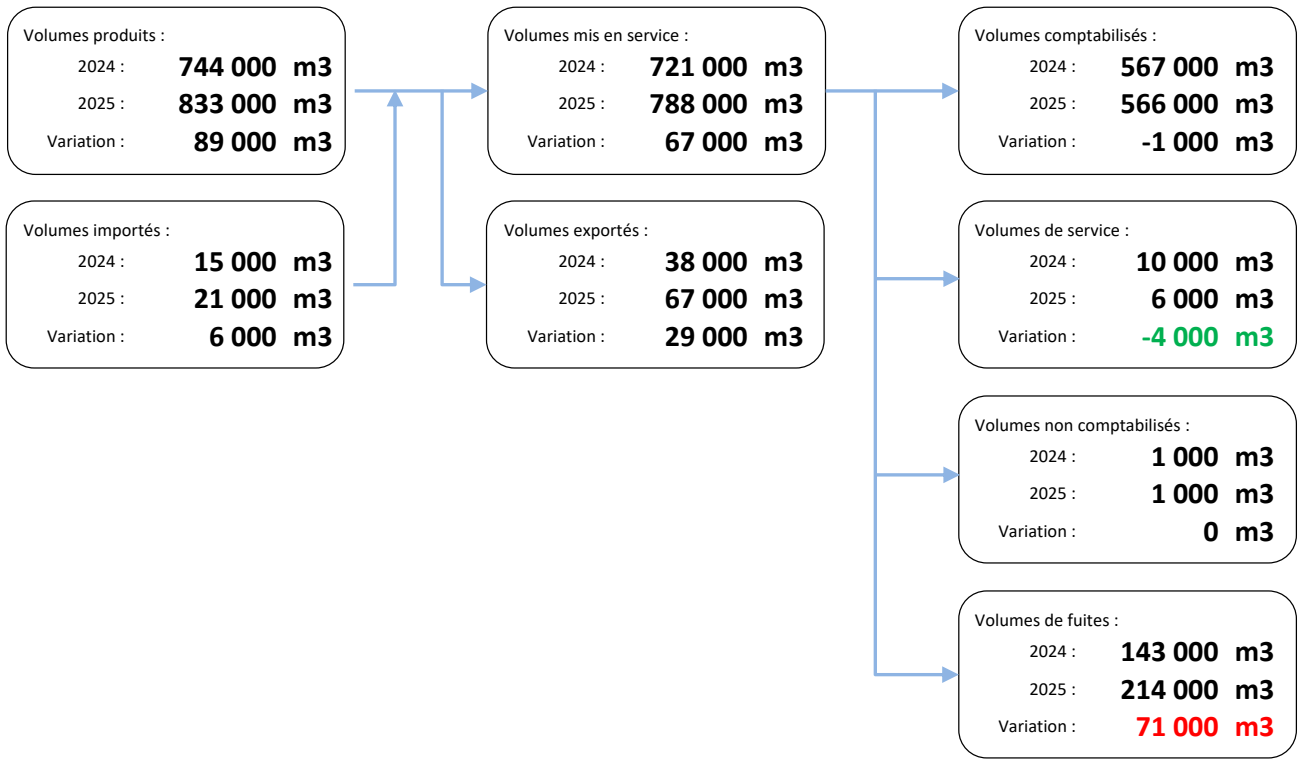
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume des pertes en distribution	m³	167 428	129 855	154 562	151 312	142 740	**213 855**



Le volume de fuites sur 365 jours est en nette hausse pour cet exercice avec 71 000 m³ de plus pour atteindre 214 000 m³.
On appréciera néanmoins la baisse du volume de pertes depuis 2004 permettant de se rapprocher de la valeur la plus basse de l'historique atteinte en 1999 avec 100 000 m³ de pertes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VIII.5 SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU



Le volume mis en distribution est en hausse de 67 000 m³ : la production a hausse de 89 000 m³, les exports de 29 000 m³ et les imports de 6 000 m³.

Cette hausse du volume mis en distribution est intégralement due à la hausse du volume de fuites (71 000 m³), les consommations étant stables et le volume de service en baisse (-4 000 m³).

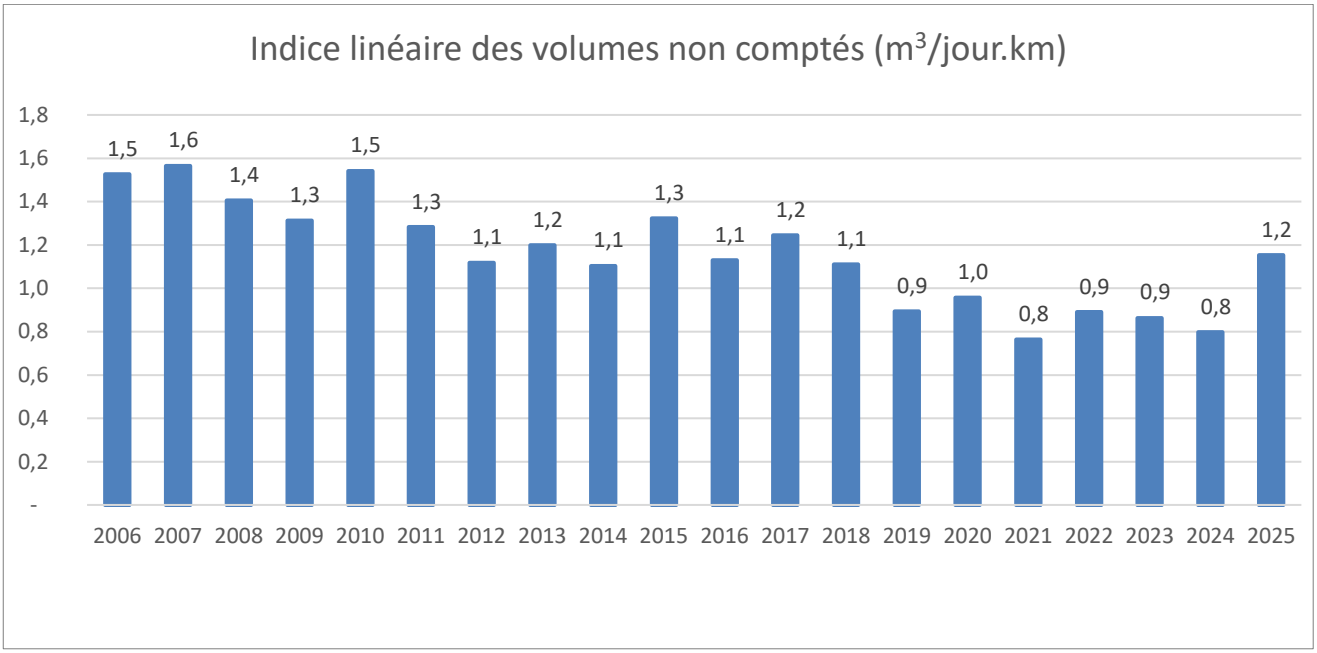
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VIII.6 L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Il s'agit d'un indicateur de connaissance des volumes transitant dans le réseau.

$$Indice\ linéaire\ des\ volumes\ non\ comptés = \frac{Vconsommateur\ sans\ comptage + Vservice + Vfuites}{Longueur\ réseau \times Jours\ entre\ deux\ relevés}$$

		2021	2022	2023	2024	2025
Volume consommateurs sans comptage	m³	2 892	640	968	820	**1 120**
Volume de service du réseau	m³	12 679	11 390	12 875	9 688	**6 184**
Volume des pertes en distribution	m³	129 855	154 562	151 312	142 740	**213 855**
Linéaire de canalisation ajusté	km	525	524,10	524,31	525,20	**525**
Nombre de jours de facturation	jours	363	357	365	366	**365**
Indice linéaire des volumes non comptés	**m³ / jour.km**	**0,8**	**0,9**	**0,9**	**0,8**	**1,2**



L'indice linéaire des volumes non comptés augmente cette année pour atteindre 1,2 m³/jour.km.

Position du syndicat selon le référentiel du Cemagref de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

Quatre niveaux sont définis :

- **De 0 à 1,92**, le niveau de pertes est qualifié de faible,
- **De 1,92 à 3,6**, il est qualifié de modéré,
- **De 3,6 à 6,96**, il est qualifié d'élevé,
- **Au-delà de 6,96** , il est qualifié de très élevé.

Le syndicat a un indice des volumes non comptés de 1,2 m³/jour.km qualifiant le niveau de pertes comme faible.

Indicateur P105.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice linéaire des volumes non comptés de 1,2 m³/jour.km.

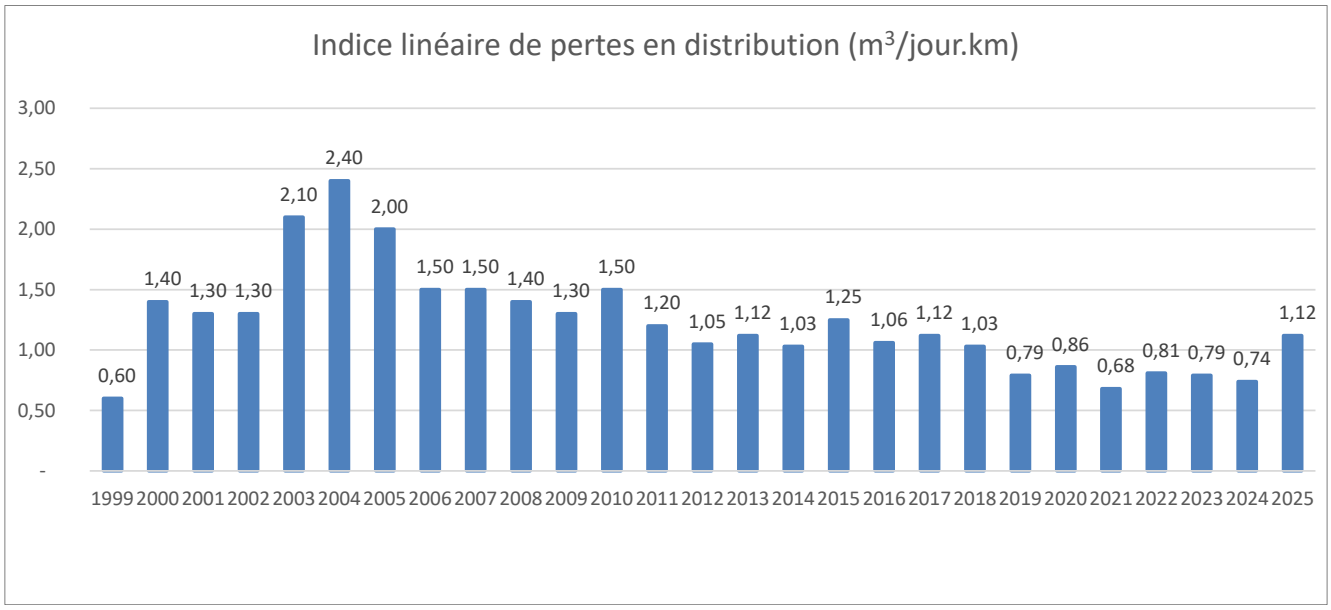
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VIII.7 L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau.

$$Indice\ linéaire\ de\ perte = \frac{Vpertes \div Jours\ entre\ deux\ relevés}{Longueur\ réseau}$$

		2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en distribution	**m³ / jour.km**	**0,68**	**0,81**	**0,79**	**0,74**	**1,12**



L'indice linéaire de pertes est en hausse cette année pour atteindre 1,12 m³/jour.km.

Position du syndicat selon le référentiel du Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (2006) :

Quatre niveaux sont définis selon la densité d'abonnés :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Le syndicat a une densité de type rural et un indice linéaire de pertes de 1,12 m³/km/j le qualifiant de bon.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025 fait état d'un indice linéaire de perte moyen de 1,97 m³/j/km dans le département avec plus spécifiquement 1,58 m³/j/km pour les secteurs ruraux et de 3,0 m³/j/km au niveau national.

Le syndicat obtient encore cette année un ILP plus performant que la valeur moyenne départementale pour les secteurs ruraux.

Indicateur P106.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice linéaire de pertes de 1,12 m³/jour.km.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

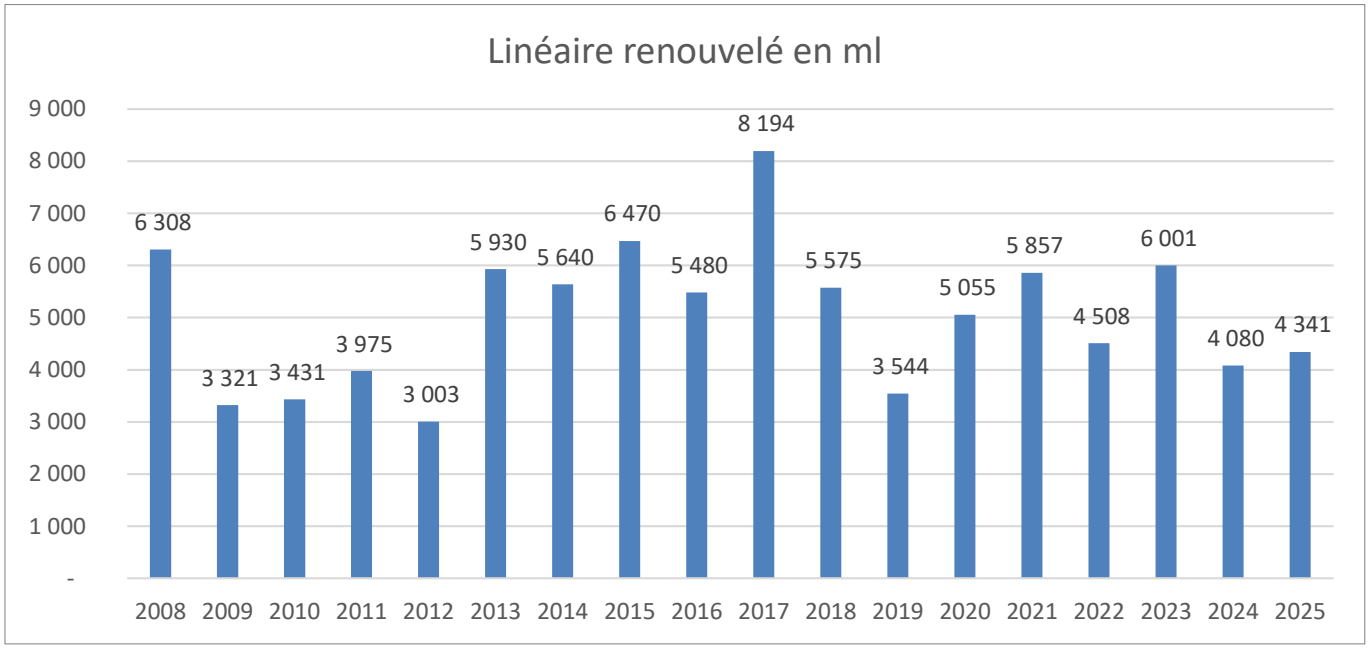
VIII.8 LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

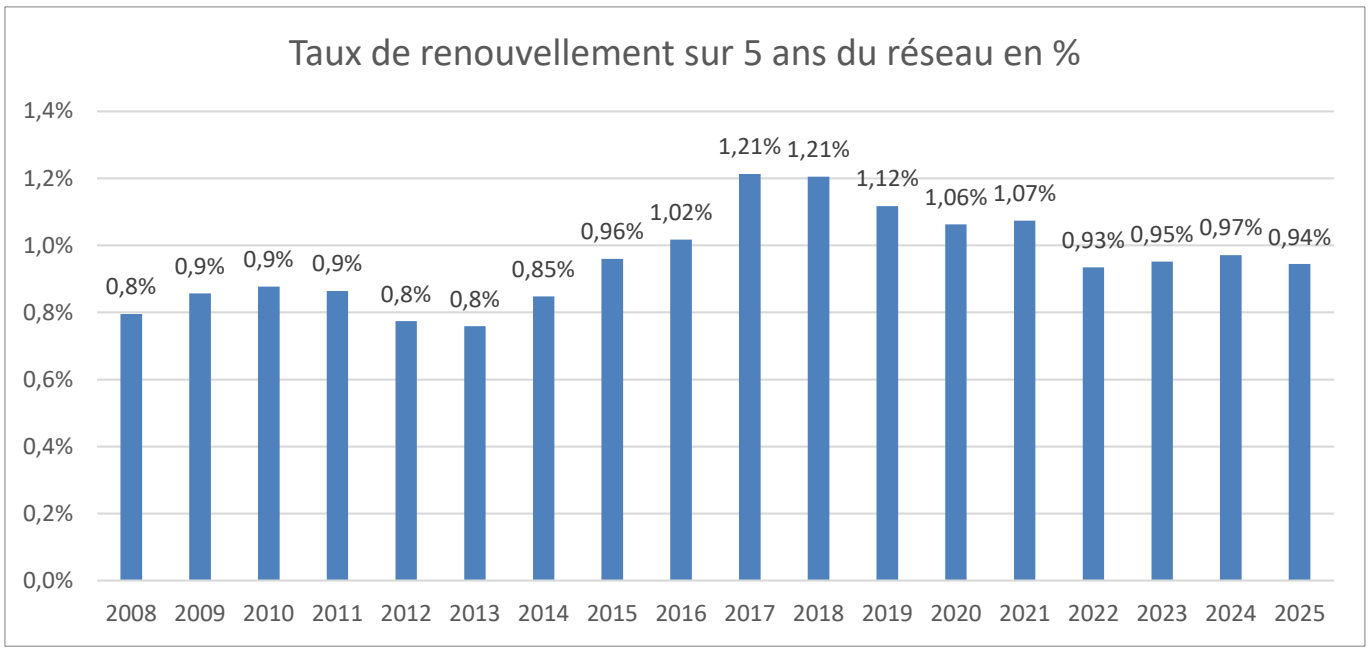
Il s'agit d'un indicateur reflétant le maintien de la valeur du patrimoine :

$$Taux\ moyen\ de\ renouvellement = \frac{Linéaire\ moyen\ renouvelé\ sur\ les\ 5\ dernières\ années}{Longueur\ réseau\ hors\ branchements}$$

	2021	2022	2023	2024	**2025**
Linéaire de canalisation hors branchements et adduction (km)	525	525	524	525	**525**
Linéaire renouvelé hors branchements (ml)	**5 857**	**4 508**	**6 001**	**4 080**	**4 341**
Linéraire de branchement renouvelé (ml)					**892**
Taux de renouvellement sur 5 ans en %	**1,07%**	**0,93%**	**0,95%**	**0,97%**	**0,94%**

Les renouvellements de linéaires de branchements ne sont pas pris en comptes alors qu'ils représentent près de 900 m pour cet exercice.





Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

Cet indicateur rend compte de l'effort mené par le syndicat pour le maintien en état de son patrimoine. Le maintien d'un tel taux de renouvellement du réseau amènerait à un renouvellement complet du réseau en 106 ans. Il faut noter que le syndicat fournit des efforts de renouvellement de longue date. L'essentiel des canalisations maitresses a été renouvelé et des réseaux de plus petit diamètre le sont maintenant.

Position de la collectivité dans le département (données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025) :

La collectivité se situe cette année en dessous du taux moyen de renouvellement au niveau départemental qui s'élève à 1,03 % correspondant à un linéaire moyen remplacé de 140 km par an sur les 5 dernières années à l'échelle du département.

Le taux de renouvellement moyen au niveau national s'établit quant à lui à 0,66 %.

Indicateur P107.2 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 0,94 %.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VIII.9 L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

VIII.9.1 POUR LES RESSOURCES DU SYNDICAT

Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la protection de la ressource en eau.

Un barème est défini par arrêté du 02/05/07.

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	**avis de l'hydrogéologue rendu**
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	**arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)**
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

L'indice est à 80 % pour les puits de Saint Martin du Lac, de 40 % pour le puits d'Iguerande et il est à 80 % pour les sources.
Cet indicateur est à 80% pour l'année 2025 avec des DUP prises le 29 décembre 2014.

Position de la collectivité dans le département (données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2025) : La collectivité a fini la procédure de protection des captages comme 86,3 % des captages et 96,3 % de la population.

VIII.9.2 L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

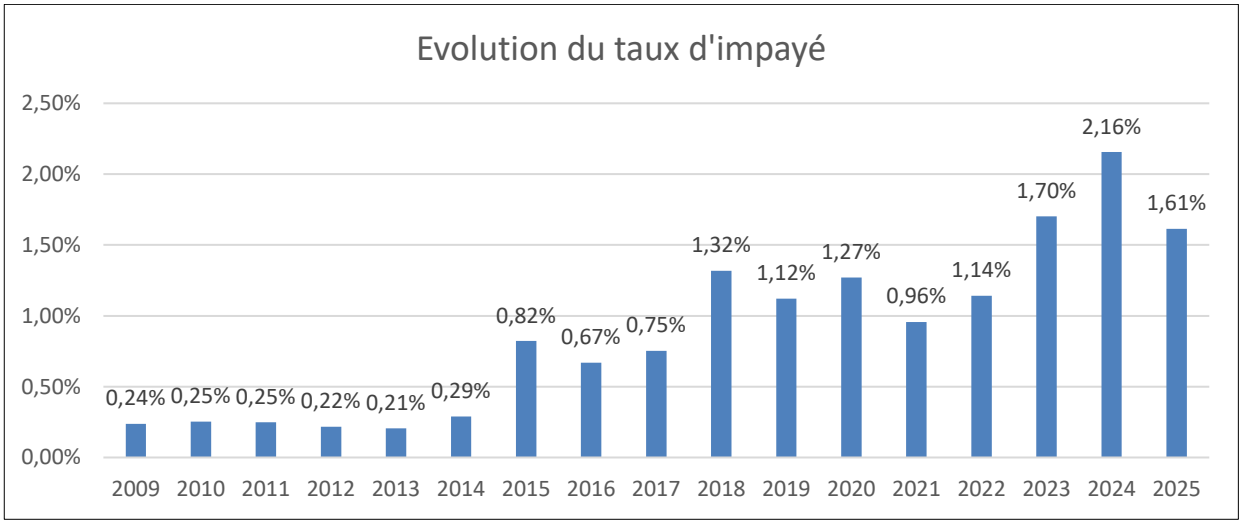
Indicateur P108.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 78,4 % en tenant compte de l'influence des différents imports. Avec des variations des volumes produits par chaque ressource, l'indice est différent de celui de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

VIII.10 LE TAUX D'IMPAYES

$$Taux\ d'impayés = \frac{Montant\ de\ l'impayé de\ l'année\ \mathrm{N}-1\ au\ 31\ déc\ \mathrm{N}}{Chiffres\ d'affaires facturé\ au\ titre\ de\ l'année\ N-1\ au\ 31\ déc\ \mathrm{N}}$$

	2021	2022	2023	2024	2025
Montant de l'impayé de l'année n-1 au 31/12/n	24 173 €	28 063 €	44 789 €	62 490 €	44 807 €
Variation du montant de l'impayé	- 6 518 €	3 890 €	16 726 €	17 701 €	- 17 683 €
Chiffre d'affaire facturé au titre de l'année n-1 au 31/12/n	2 527 023 €	2 457 449 €	2 632 221 €	2 899 132 €	2 776 037 €
Taux d'impayés	**0,96%**	**1,14%**	**1,70%**	**2,16%**	**1,61%**



Ce taux d'impayés de 1,6 % soit 44 800 € en 2025 est en baisse de l'ordre de 18 000 € par rapport à l'exercice précédent. L'impayé concerne toutes les parts du service de l'eau (syndicat, exploitant, redevances, taxes).

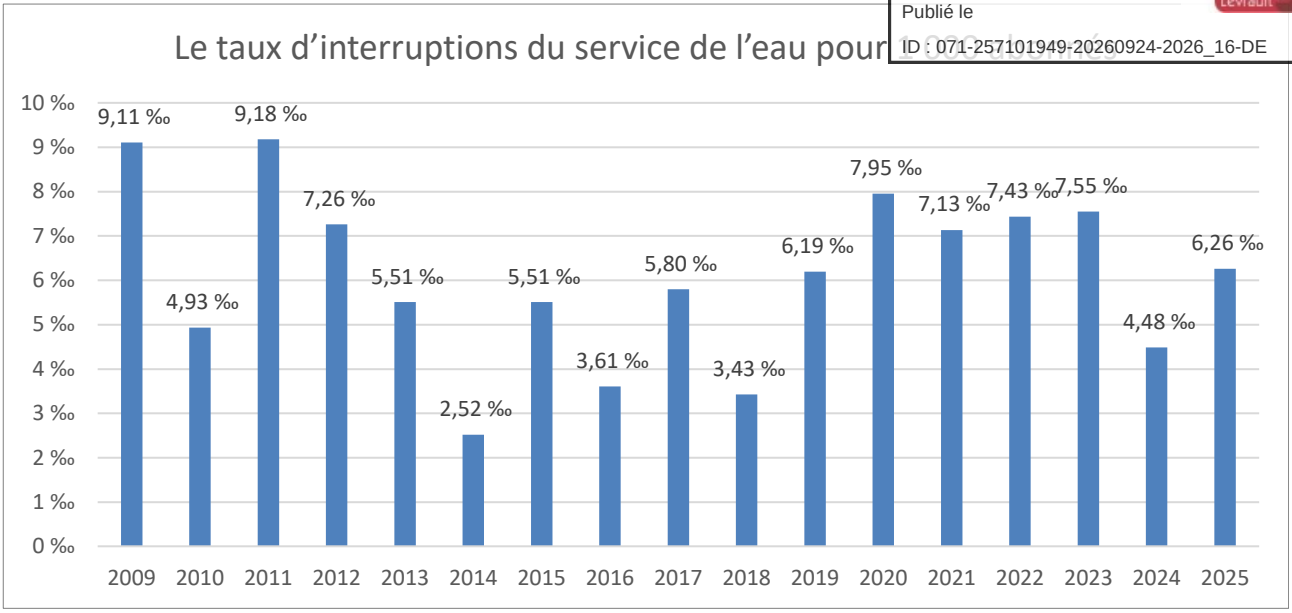
VIII.11 LES INTERRUPTIONS ET RECLAMATIONS

L'évolution des réclamations sera suivie via deux indicateurs :

VIII.11.1 LES INTERRUPTIONS DE SERVICE

	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Le taux d'interruptions du service de l'eau pour 1 000 abonnés	7,95 ‰	7,13 ‰	7,43 ‰	7,55 ‰	4,48 ‰	6,26 ‰
Nombre d'abonnés	6 538	6 588	6 594	6 621	6 690	**6 709**
Nombre d'interruptions de service	52	47	49	50	30	**42**

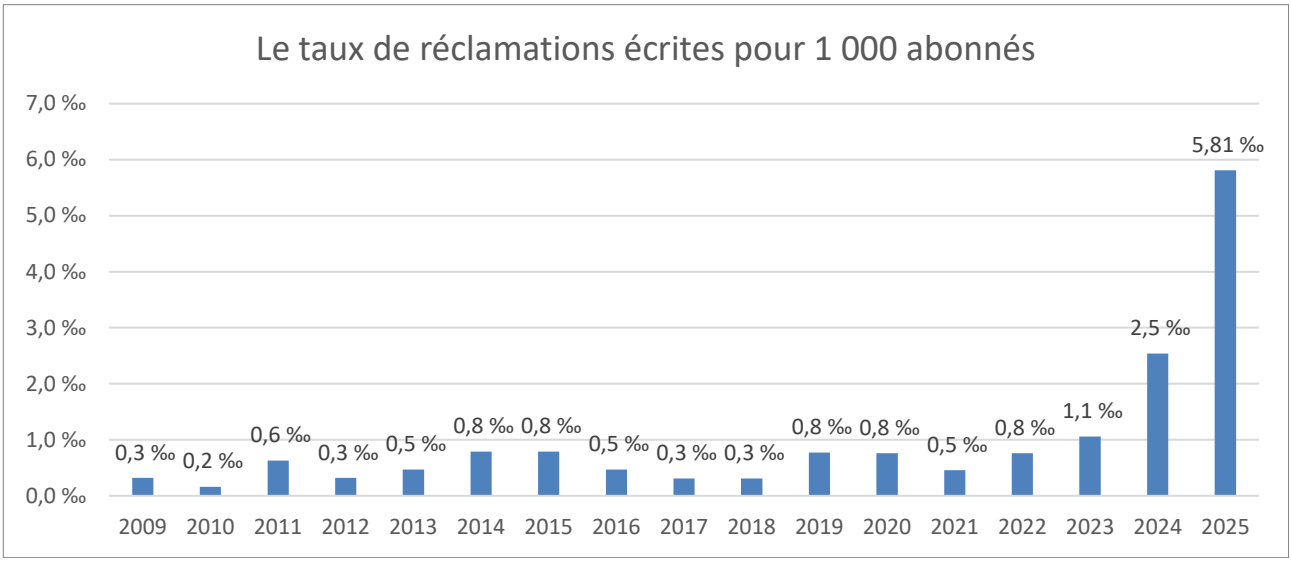
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE



Il y a eu en cours d'exercice 42 interruptions de service non programmées, soit un taux de 6,26 interruptions pour 1000 abonnés.

VIII.11.2 LES RECLAMATIONS

	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Le taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés	0,8 ‰	0,5 ‰	0,8 ‰	1,1 ‰	2,5 ‰	**5,81 ‰**
Nbre d'abonnés	6 538	6 588	6 594	6 621	6 690	**6 709**
Nbre de réclamations	5	3	5	7	17	**39**



Le nombre de réclamations écrites remonte à 39.

Indicateur P155.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de réclamations écrites de 5,81 ‰.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

IX. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IX.1 LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE

IX.1.1 LES TRAVAUX COMMANDES PAR LA COLLECTIVITE

COMMUNES	ANTENNES	Montant des Travaux commandés (€H.T.)
COUBLANC	Ext. Chem. de Montreval	11 509 €
SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	Route de Bois Lagrange (refoulement)	210 257 €
CHASSIGNY-SOUS-DUN	Le Stade	41 751 €
FLEURY-LA-MONTAGNE	Route de Charlieu (tranche 2)	192 850 €
SAINT-DENIS-DE-CABANNE	Rue du 11 novembre	68 851 €
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	Rte de la Vanoise	32 760 €
SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	Les Petites Avaizes	52 451 €
VAUBAN	Du Bourg à l'étang de Beauvernay (tranche 1)	130 871 €
Travaux de Génie civil		5 692 €
Total général		**746 991 €**

Le montant des travaux engagés au cours de l'exercice par le syndicat s'établit autour de 747 000 €HT dont :
Près de 741 000 €HT de travaux relatifs aux réseaux,
Près de 5 700 €HT de réhabilitation des ouvrages.

IX.1.2 LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

Les travaux de renouvellement de canalisation réalisés cette année par le syndicat sont détaillés dans le tableau suivant.

Commune	Lieu dit	Extension (ml)	Renouvellement (ml)	Antennes reprises (nb)	Bchts neufs (nb)	Bchts repris (nb)	Bchts renouv. SIE (nb)	Total linéaire bcht
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Route de Bois Lagrange (refoulement)		973	1		4	12	125
CHASSIGNY SOUS DUN	Le Stade		320			4	4	85
FLEURY LA MONTAGNE	Route de Charlieu (tranche 2)		835	2		11	10	349
SAINT DENIS DE CABANNE	Rue du 11 novembre		205			12	12	108
SAINT MARTIN DE LIXY	Rte de la Vanoise		222			1	1	45
SAINT MARTIN DU LAC	Moulin Fleurette		30					0
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Les Petites Avaizes		596					100
VAUBAN	Du Bourg à l'étang de Beauvernay (tranche 1)		1 160	2		7	7	80
COUBLANC	Ext. Chem. de Montreval	84				1		47
TOTAL		**84**	**4 341**					
Sous-total		**84**	**4 341**	**5**	**0**	**40**	**46**	**939**
Total des linéaires posés (ml)	**5 364**							

Certaines opérations sont menées sur plusieurs exercices. Elles sont considérées réalisées sur l'exercice en cours lorsque l'essentiel des travaux ont été réalisés sur cette période.

IX.1.3 LES TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT

IX.1.3.1 BRANCHEMENTS, SUPRESSION BRANCHEMENTS PLOMB & COMPTEURS

- 371 compteurs ont été renouvelés.
- 12 branchements ont été renouvelés.
- 20 branchements neufs ont été posés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

IX.1.3.2 ELECTROMECANIQUE

Le matériel suivant a été renouvelé en cours d'exercice au titre du programme prévisionnel de renouvellement au au titre de la garantie :

Ouvrage	Programme ou Garantie	Equipement
Puits 1 Saint Martin du Lac	Programme	Télégestion
Puits 2 Saint Martin du Lac	Programme	Variateur de Fréquence P1
Puits d'Iguerande	Programme	Clapet P1
Puits d'Iguerande	Programme	Clapet P2
Puits d'Iguerande	Garantie	DISJONCTEUR
Puits d'Iguerande	Programme	HYDRAULIQUE ANTIBÉLIER
Puits d'Iguerande	Programme	TUYAUTERIE REFOULEMENT + ASPIRATION
Puits d'Iguerande	Programme	VANNE DE REFOULEMENT P1
Puits d'Iguerande	Programme	VANNE DE REFOULEMENT P2
Station de traitement de Saint Maurice les Châteauneuf	Programme	Télégestion
Station de traitement de Saint Maurice les Châteauneuf	Programme	ECRAN TRANSMETTEUR SONDES ARRIVÉES SOURCES
Station de traitement de Saint Maurice les Châteauneuf	Garantie	TRANSMETTEUR SONDES ARRIVÉES SOURCES
Réseau – Comptage	Programme	COMPTEUR - ST EDMOND
Réseau – Comptage	Programme	DÉBITMÈTRE - ST EDMOND BERTHAUD
Réseau – Comptage	Programme	DÉBITMÈTRE - ST EDMOND GUENARD
Réseau – Comptage	Programme	STABILISATEUR AVAL - LE VIROT
Réseau – Comptage	Programme	TÉLÉTRANSMISSION - BOIS LA GRANGE
Réseau – Comptage	Programme	TÉLÉTRANSMISSION - ST MARTIN DU LAC
Réseau – Comptage	Programme	TÉLÉTRANSMISSION - VENTE D'EAU LA CLAYETTE
Réseau – Comptage	Programme	TÉLÉTRANSMISSION CHAPELLE LES BOIS

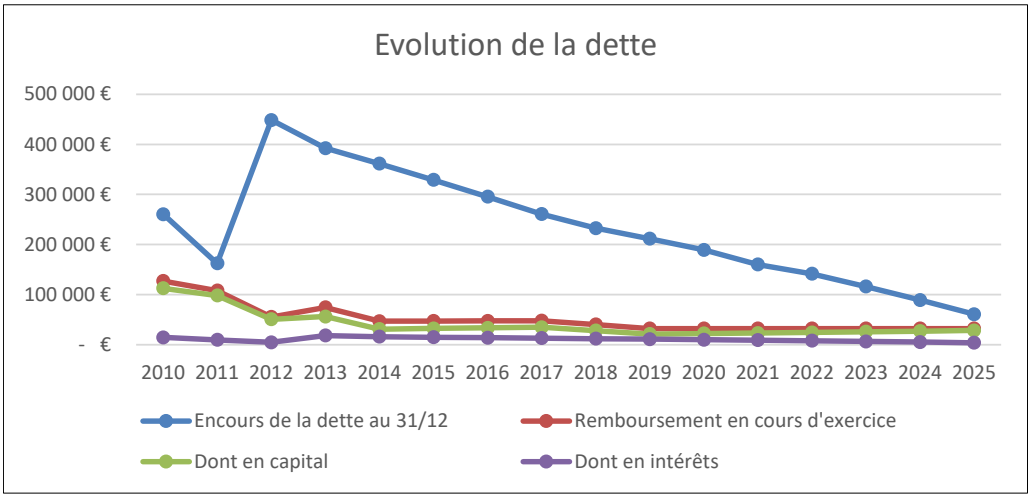
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

IX.2 L'ETAT DE LA DETTE

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12	160 084 €	141 648 €	115 998 €	89 073 €	**60 810 €**
Remboursement en cours d'exercice	32 098 €	32 098 €	32 098 €	32 098 €	**32 098 €**
Dont en capital	23 279 €	24 436 €	25 650 €	26 925 €	**28 263 €**
Dont en intérêts	8 819 €	7 662 €	6 448 €	5 173 €	**3 835 €**
Epargne brute annuelle	540 871 €	603 494 €	785 450 €	866 295 €	**1 032 387 €**
Durée d'extinction de la dette (an)	0,30	0,23	0,15	0,10	**0,06**

Un emprunt a été contracté en 2012 pour la réalisation de la tranchée drainante de Saint Martin du Lac. La dette s'amenuise. L'encours de la dette au 31/12/2025 est de l'ordre de 61 000 €.

Indicateur P153.2 : le SIE de la Vallée du Sornin présente une durée d'extinction de la dette de 0,06 an si la totalité de l'épargne brute serre à rembourser l'emprunt.

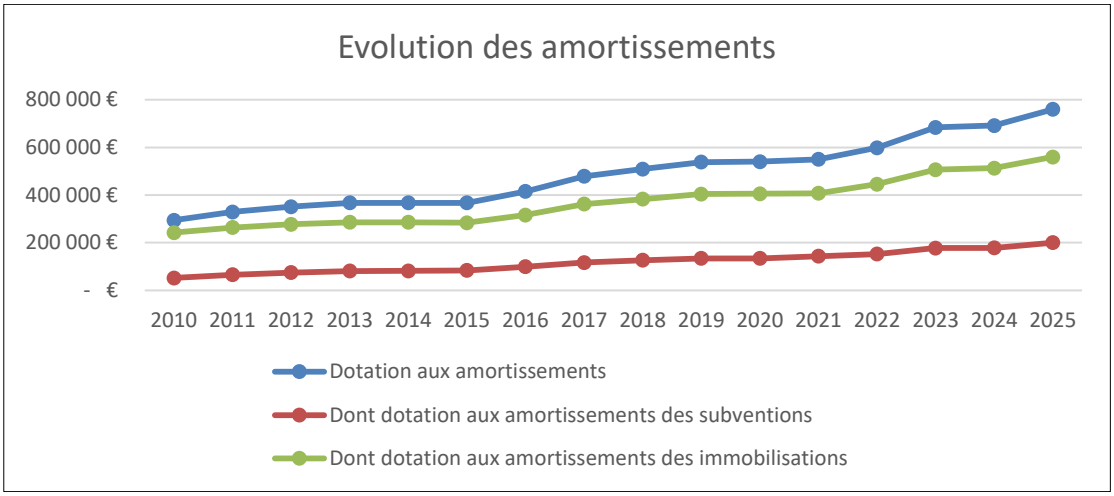


IX.3 LES AMORTISSEMENTS

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations et des subventions ainsi que son évolution sont détaillés dans le tableau suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation aux amortissements	550 080 €	598 126 €	683 745 €	691 415 €	**759 786 €**
Dont dotation aux amortissements des subventions	142 868 €	152 316 €	177 550 €	178 266 €	**200 369 €**
Dont dotation aux amortissements des immobilisations	407 212 €	445 810 €	506 195 €	513 149 €	**559 417 €**

Le montant de la dotation aux amortissements s'établit en 2025 à : 760 000 €.



Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

IX.4 LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

IX.4.1 RENOUVELLEMENT ET DETOURNEMENTS

• Antennes de FLEURY LA MONTAGNE - Route des Rues (tranches 1 et 2)

Les canalisations en Fonte 125, Fonte 100 et 80, ainsi que le tronçon en PVC 90 situés Route des Rues à Fleury la Montagne datent de 1966 (années 70 pour le tronçon PVC 90). Elles sont vétustes et sujettes à fuites (5 réparations réalisées dont 2 en 2025). Elles seront renouvelées par de la Fonte 125 et 100 sur un total de 515 ml. Le raccordement se fera sur la canalisation PVC 75 (renouvelée dans le cadre du programme 2021) en traversée de voie communale (10 ml de PVC 75).

Les tronçons actuellement dans les parcelles et les jardins seront ramenés sur le domaine public. L'implantation se fera majoritairement sous chaussée de voie communale, un tronçon pourra cependant être positionné en accotement.

Le projet prévoit le renouvellement de 2 antennes latérales par du PVC 63 sur un linéaire total de 135 ml. Ces canalisations seront également ramenées sur le domaine public (voies communales) et les branchements seront renouvelés.

Le projet prévoit la reprise de 2 poteaux d'incendie, de 2 antennes (Fonte 80 et PVC 40) et de 27 branchements dont 21 seront entièrement renouvelés. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, purges…).

Cette antenne fait partie du plan de renouvellement établi dans le Schéma Directeur (réf. antenne : n°58 et 8).

• Antenne de COUBLANC – Le Bourg (tranche 1)

La canalisation en Fonte 150 au Bourg de Coublanc (Route d'Arcinges) date de 1963. Elle est vétuste et sujette à fuites. Une 1ère tranche de travaux permettra de renouveler à l'identique 670 ml de canalisation F 150 depuis l'église jusqu'au quartier des « Remparts ». La pose se fera en partie sous voie départementale et en partie sous voie communale (chemin des Remparts). Un tronçon restera cependant dans une parcelle privée.

Le projet prévoit la reprise de 2 poteaux d'incendie, de 2 antennes (PVC 90 et PVC 125) et de 24 branchements dont 20 seront entièrement renouvelés. 3 branchements existants seront repris sur une antenne PE 40 latérale à créer (50 ml). Ce projet prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, ventouse, vidange, purge).

Cette antenne fait partie du plan de renouvellement établi dans le Schéma Directeur (réf. antenne : n°3 bis).

• Antenne de VAUBAN – Vers Cimetière

La canalisation Fonte 60 au Bourg de Vauban entre le stade de basket et le cimetière date de 1961. Elle est vétuste et sujettes à fuites (5 réparations réalisées dont 2 en 2025). La canalisation actuellement dans les parcelles et les jardins sera ramenée sur le domaine public. En raison de l'encombrement des réseaux, la pose se fera sous voie départementale. La canalisation sera renouvelée à l'identique (Fonte 60 sur 180 ml).

Le projet prévoit la reprise de 8 branchements qui seront entièrement renouvelés. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnement, ventouse).

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

Cette antenne ne fait partie du plan de renouvellement établi dans le Schéma Directeur. Cependant, compte tenu des réparations réalisées récemment sur la conduite dans des parcelles privées aménagées, son renouvellement apparait comme une priorité pour le syndicat.

N°	ANTENNES DE RENOUVELLEMENT	Conduite	Linéaire	Nb de brchts	dont brchts à renouveler	Linéaire de brcht à poser
1	**FLEURY LA MONTAGNE - Rte de Rues (tranche 1)**	F 125 / F 100 / PVC 63	550 ml	22	19	380 ml
2	**FLEURY LA MONTAGNE - Rte de Rues (tranche 2)**	F 100 / PVC 75	110 ml	5	2	45 ml
3	**COUBLANC - Le Bourg (tranche 1)**	F 150	670 ml	24	20	305 ml
4	**VAUBAN - Vers Cimetière**	F 60	180 ml	8	8	320 ml
	TOTAL		**1 510 ml**	**59**	**49**	**1 050 ml**

Il s'agit d'un programme de 605 000 €HT, y compris imprévus, réglementation DT/DICT, rémunération du concepteur et révision des prix.

IX.4.2 EXTENSIONS DE RESEAU

Le syndicat réalise des extensions en fonction des demandes des communes adhérentes.

IX.4.3 RENFORCEMENT DE RESEAU

Sans objet.

IX.4.4 AUTRES TRAVAUX

Le syndicat poursuit ses travaux de réhabilitation des ouvrages de génie civil.

En parallèle, il engage les travaux de renforcement de stockage prévu au réservoir de Saint Julien de Jonzy.

IX.4.5 PERIMETRES DE PROTECTION

Le syndicat a terminé les travaux pour la mise en œuvre des PPC des puits de Saint Martin du Lac et des sources de Saint Maurice les Châteauneuf.

IX.4.6 ETUDE EN COURS

Sans objet.

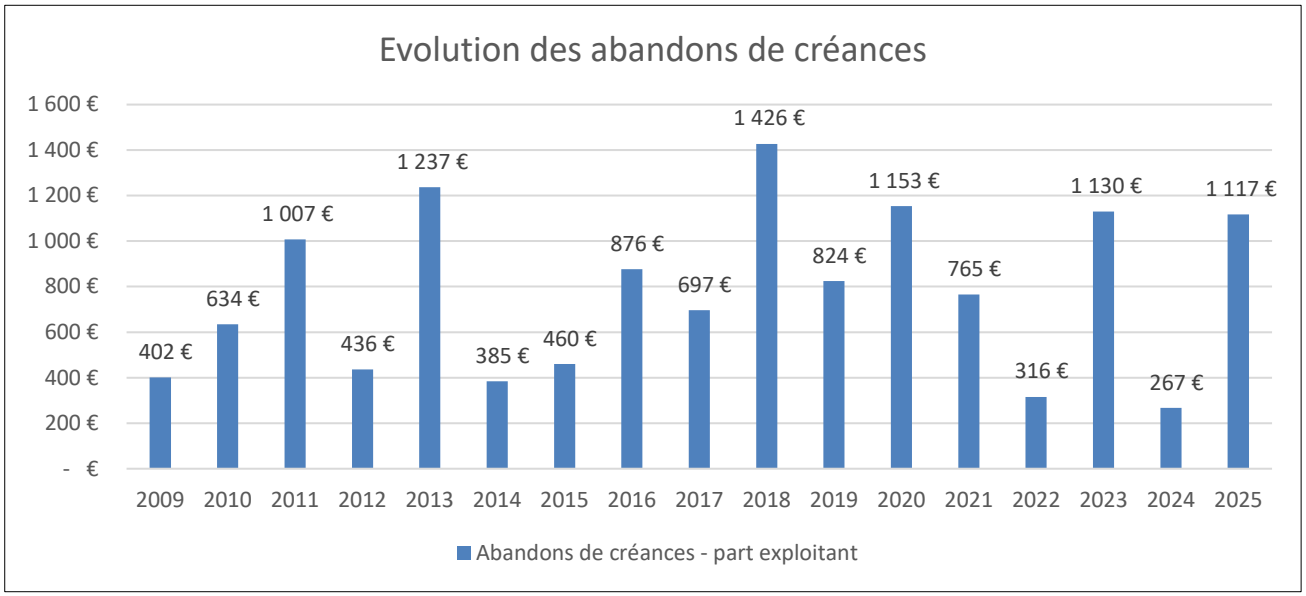
Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

X. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

X.1 ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes d'abandons de créance	6	4	9	15	**10**
Abandons de créances - part exploitant	**765 €**	**316 €**	**1 130 €**	**267 €**	**1 117 €**
Volumes comptabilisés	596 042	669 896	648 288	593 540	**618 185**
Montant des abandons de créances (€/m3)	0,001 €	0,000 €	0,002 €	0,000 €	**0,0018 €**



L'indicateur se calcule par la somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) sur le volume comptabilisé domestique + non domestique et s'exprime en €/m^3.

Indicateur P109.0 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un montant des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité de 0,0018 €/m^3.

X.2 ACTION DECENTRALISEE

Sans objet

XI. NOTE LIMINAIRE

Les informations de ce document doivent permettre aux communes d'élaborer une note synthétique reprenant l'ensemble des dépenses liées à l'eau, soit l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

XII. NOTICE AGENCE LOIRE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1er janvier 2025 varie de 5,07 euros TTC par m³ en Centre-Val-de-Loire à 5,71 euros en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : **services.eaufrance.fr/carte-interactive**

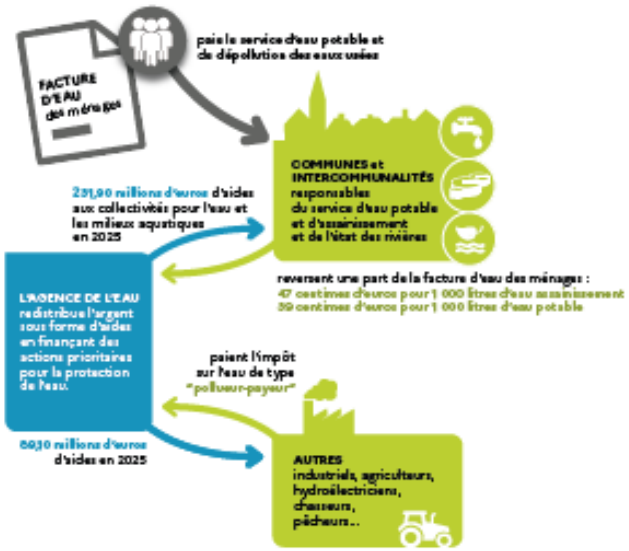
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 371,3 millions d'euros, dont plus de 271,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

- **63,27 €** de redevance de pollution domestique payée par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
- **6,36 €** de redevance de prélèvement payée par les activités économiques
- **2 €** de redevance cynégétique payée par les chasseurs
- **1,61 €** de redevance de prélèvement payée par les irrigants
- **12,87 €** de redevance de pollutions diffuses payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
- **100 €** de redevances émises par l'agence de l'eau en 2025
- **0,61 €** de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés
- **9,83 €** de redevance de prélèvement payée par les collectivités pour l'alimentation en eau
- **2,89 €** de redevance de pollution payée par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés
- **0,55 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les pêcheurs
- **0,01 €** de redevance stockage payée par les personnes disposant d'une installation de stockage

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais poitevin (EPMP), les dépenses liées au fonctionnement de l'agence de l'eau dont la surveillance au titre des directives européennes...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Loire-Bretagne.

- **34,70 €** pour lutter contre les pollutions domestiques
- **13,02 €** pour restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversités
- **18,10 €** pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et protéger les captages
- **100 €** d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2025
- **4,55 €** pour économiser et partager l'eau
- **15,18 €** pour renforcer la gouvernance, mobiliser les acteurs et assurer la solidarité internationale
- **11,40 €** pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
- **3,05 €** pour lutter contre les pollutions d'origine industrielle

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LES ACTIONS INTERNATIONALES
271 692

POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
51

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS SUR 212
178

MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)*
50,4

NOMBRE DE KILOMÈTRES DE COURS D'EAU RESTAURÉS
756

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
4 372

NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE
96

MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
928,6

*MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

3 903 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 321 millions d'euros d'aides. 229 projets ont bénéficié de fonds d'État gérés par l'agence de l'eau pour un montant de plus de 14 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

DÉRÉGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 163 millions d'euros, soit **51 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

L'ACCORD DE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de l'eau au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.
L'« Accord de territoire » se substitue aux anciens contrats territoriaux et accords de programmation ou de résilience.

Ce nouvel outil simplifié constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des programmes d'actions, d'une durée de 3 ans, adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Il mobilise des moyens financiers dédiés et incitatifs.

La mise en œuvre d'un « Accord de territoire » repose sur les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un enjeu prioritaire du 12e programme d'intervention ;
- un périmètre adapté et pertinent ;
- des objectifs de résultats à atteindre ;
- un programme d'actions prévisionnel.

Certains dispositifs d'aide du 12e programme ne sont accessibles que via un « Accord de territoire » ou bénéficient de majorations grâce à celui-ci.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 071-257101949-20260924-2026_16-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.



Siège
AGENCE DE L'EAU
9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation
ARMORIQUE
1A rue Romain Rolland • CS 16339
22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation
MAINE-LOIRE-OCÉAN
NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation
CENTRE-LOIRE
9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation
POITOU-LIMOUSIN
7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation
ALLIER-LOIRE AMONT
Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Réalisation : AELBDIC • Mars 2026 • Imprimé sur papier PEFC™

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : https://lc.cx/RessourcesAgences



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : https://lc.cx/Redevances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site **lesagencesdeleau.fr**